



**Analytischer Bericht**  
der Gemeinderatssitzungen  
**Compte rendu analytique**  
des séances du conseil communal

**No 5/2024**

Sitzungen vom / Séance du 21.10.2024



VILLE DE  
LUXEMBOURG  
[www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)



multiplicity



## ORDRE DU JOUR

### de la séance du lundi 21 octobre 2024

#### EN SÉANCE PUBLIQUE

I.	Questions posées par des conseillers communaux	442
	1) Question de Madame la conseillère Afonso visant à minimiser les accidents sur le territoire de la Ville	442
	2) Question urgente de Madame la conseillère Miltgen relative à la signature de conventions avec la nouvelle association HUT	442
	3) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du chemin de fer miniature de la Vallée de la Pétrusse	442
II.	Circulation	443
III.	Conventions	443
	Conventions transitoires avec « Hëllef um Terrain a.s.b.l. » - Reprise des activités de Caritas	444
	Question de Madame la conseillère Miltgen relative aux conventions conclues avec HUT	446
IV.	Devis de travaux	448
	1) Projet relatif à la rénovation et la transformation de deux maisons communales sises 6 et 6a, rue de la Barrière à Merl	448
	2) Projet définitif détaillé relatif à la rénovation et la transformation de deux maisons unifamiliales sises 6 et 7, rue du Château à Dommeldange	449
	3) Devis rectifié concernant la construction d'une passerelle pour piétons et vélos Cents - Neudorf - Weimershof	450
	4) Projet relatif aux travaux d'infrastructures dans la rue Cents	453
	5) Travaux d'infrastructure rue de Beggen	453
V.	Urbanisme	454
	1) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 17, place d'Armes	454
	2) Lotissements de terrains	454
VI.	Aides financières aux ONG pour des projets d'aide au développement	454
VII.	AIMF	456
VIII.	Modification des statuts de l'ALAC	456
IX.	Organisation scolaire définitive 2024/2025	457

X.	Congé politique	459
XI.	Motion pour l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier de la Gare	459
XII.	Adaptation du règlement concernant les cimetières	466
XIII.	Office social – organigramme actualisé	466
XIV.	Office social – création d'un poste	466
XV.	Affaires judiciaires	466
XVI.	Création / suppression de postes	467

### **EN SÉANCE NON PUBLIQUE**

XVII.	Commissions consultatives : remplacements de membres	467
XVIII.	Office social : affaires de personnel	467
XIX.	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	467

Vers les archives  
*livestream* des séances  
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

### En séance publique

#### Concernant l'ordre du jour

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Notre collègue Linda Gaasch a déposé vendredi matin une question urgente au sujet de « Minettkompost » – le sujet a fait l'objet d'un article dans un quotidien –, en demandant qu'une réponse soit fournie lors de la séance d'aujourd'hui.

En juin 2024, notre groupe avait déposé une motion concernant l'apaisement de la circulation aux abords des écoles primaires de la Ville de Luxembourg. Une discussion a eu lieu à ce sujet au sein de la commission de la mobilité urbaine. Sur la base de cette discussion, la motion a été adaptée et redéposée dans les délais pour la réunion du conseil communal d'aujourd'hui. Toutefois, la motion n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. C'est pourquoi je demande que la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Le fait qu'il s'agisse ou non d'une question urgente ne dépend pas du fait que le sujet ait été abordé par la presse. La question mentionnée ne sera pas traitée aujourd'hui. Monsieur le conseiller Benoy devrait nous connaître suffisamment pour savoir que nous voulons aborder tous les éléments dans nos réponses et être sûrs que les réponses sont correctes sur le fond. Lors d'une prochaine réunion nous aborderons à la fois le volet juridique et le volet politique de la question.

Cela me donne l'occasion de répondre à une communication de plusieurs représentants de l'opposition. Il y était demandé de raccourcir quelque peu, dans la mesure du possible, les ordres du jour des conseils communaux afin d'éviter des réunions trop longues. Pour la séance d'aujourd'hui, nous avons prévu une durée de séance jusqu'à 18h30 environ. Si nous n'avons pas traité tous les points de l'ordre du jour d'ici là, nous traiterons les points restants – et uniquement ces points – lors d'une prochaine réunion.

Est-ce que le groupe *deï gréng* souhaite un vote sur la question de savoir si la motion doit être traitée aujourd'hui ?

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Je suis tout à fait d'accord avec la durée prévue de la séance d'aujourd'hui. Je suis conscient du fait que la motion ne serait prévue que pour la fin de la séance et qu'il faut donc partir du principe que la motion ne serait plus traitée aujourd'hui. Mais il faut rappeler que la demande d'inscription de la motion comme point à l'ordre du jour a été déposée dans les délais impartis et que le sujet est de nature communale. J'estime donc qu'il n'est pas conforme à la loi communale que vous n'autorisiez pas cette motion à figurer à l'ordre du jour aujourd'hui.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Nous passons au vote.

*Avec les voix des représentants de DP et CSV, il est décidé de ne pas inscrire la motion à l'ordre du jour de la séance en cours. Les représentants des groupes deï gréng, LSAP, déi Lénk et ADR ont voté pour que la motion soit portée à l'ordre du jour.*

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Nous ne pouvons malheureusement pas traiter aujourd'hui le devis relatif à la Cinémathèque, mentionné au point IV. Depuis des années, la Ville de Luxembourg et le ministère de la Culture travaillent ensemble sur ce dossier. Quelle ne fut donc pas notre surprise de recevoir, le 8 octobre 2024, un courrier du ministère de la

Culture remettant en cause plusieurs points. Une entrevue avec le ministre et ses collaborateurs est prévue dans les prochains jours. J'espère qu'elle permettra de clarifier les éventuels malentendus et que nous pourrions soumettre le dossier au conseil communal lors d'une prochaine séance.

## I. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### 1) Question de Madame la conseillère Afonso visant à minimiser les accidents sur le territoire de la Ville

**Madame Antonia AFONSO (LSAP)** : Notre commune manque cruellement de pistes cyclables, de trottoirs, de radars automatiques et de ralentisseurs. Des équipements supplémentaires de ce genre contribueraient à minimiser le nombre d'accidents. Quelles sont les solutions envisagées par la Ville ?

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Votre question est très générale, mais elle n'en est pas moins importante. La sécurité de tous les usagers de la route, ainsi que la promotion du vélo et de la marche à pied sur l'ensemble du territoire de la capitale tiennent à cœur aux responsables politiques de la Ville. Les infrastructures cyclables et piétonnes sont progressivement améliorées et adaptées aux normes et recommandations en vigueur, ceci en principe dans le cadre des travaux d'infrastructure pour la rénovation des réseaux souterrains. Le plan de mobilité de la Ville de Luxembourg, présenté il y a quelques mois, prévoit également l'élaboration d'un concept de mobilité douce. Les itinéraires piétonniers et cyclables sont analysés et des propositions seront faites pour les améliorer. L'ébauche de ce concept devrait être disponible au printemps 2025, de sorte qu'elle pourra alors être soumise à la commission consultative compétente et au conseil communal.

Concernant la mise en place de radars automatiques, force est de constater que cela relève de la compétence exclusive du ministère de la Mobilité et des Travaux publics (MMTP). La Ville est en contact régulier avec ce dernier, mais c'est le ministère qui détermine les sites où sont installés des dispositifs de ce genre.

La Ville se tient à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions concernant la sécurité dans des endroits déterminés.

### 2) Question urgente de Madame la conseillère Miltgen relative à la signature de conventions avec la nouvelle association HUT

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Étant donné que le conseil communal sera saisi aujourd'hui de plusieurs conventions à conclure avec HUT, je propose à Madame la conseillère Miltgen de présenter sa question sous le point III de l'ordre du jour.

### 3) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du chemin de fer miniature de la Vallée de la Pétrusse

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR)** : Le chemin de fer miniature installé autrefois dans la Vallée de la Pétrusse a toujours fait la joie des enfants et de leurs familles, mais aussi des personnes très engagées qui assurent le fonctionnement de ce train miniature. Ce dernier a également connu beaucoup de succès lorsqu'il a été installé temporairement à la place Guillaume II en 2023. Malheureusement, les voies de ce train de 5 pouces ont été démontées dans la Vallée de la Pétrusse

en 2023 en vue de l'organisation de la LUGA 2025. Est-il prévu de remettre en place les voies du chemin de fer miniature ? Si oui, à quel endroit et quand ?

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER :** Monsieur le conseiller Weidig a souligné à juste titre que ce chemin de fer miniature a fait le bonheur de nombreuses personnes. Le train n'a pas été enlevé à cause de la LUGA, mais dans le cadre des travaux de renaturation de la Pétrusse. Actuellement, il se trouve dans un entrepôt, et nous sommes à la recherche d'un lieu approprié pour le remettre en valeur. Ce lieu n'a pas encore été trouvé, mais nous voulons en tout cas rendre le chemin de fer miniature à nouveau accessible au public, ceci dans le cadre de notre bonne collaboration avec les personnes qui se dévouent corps et âme à ce chemin de fer.

## II. CIRCULATION

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Plusieurs règlements concernent la place de la Constitution. Je profite de l'occasion pour demander des informations relatives à la poursuite de l'utilisation temporaire de la place et une mise à jour concernant son réaménagement prévu.

Des mesures d'apaisement du trafic sont actuellement testées dans le cadre du projet pilote « Kuelebiërg ». Des citoyens qui y circulent quotidiennement m'ont fait savoir ce matin à nouveau que les mesures temporaires n'étaient pas optimales. D'une part, certains poteaux ne sont pas placés dans les carrés prévus à cet effet, mais là où les cyclistes devraient circuler. D'autre part, les voitures sont parfois garées de telle manière que les cyclistes n'ont presque plus de place. Des contrôles devraient donc être effectués régulièrement. Tout cela montre les limites des mesures provisoires. D'où l'urgence de trouver des solutions définitives pour réellement apaiser la circulation dans le secteur du *Kuelebiërg* et mieux garantir la sécurité des piétons et des cyclistes.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** La Ville de Luxembourg avait annoncé que la Place de la Constitution serait libérée des voitures stationnées dès la réouverture du Parking Knuedler. Nous avons tenu parole. Au printemps et en été, nous avons aménagé la place avec des moyens simples, une initiative qui sera poursuivie en 2025, dans l'attente du projet de réaménagement prévu. La place de la Constitution appartient à l'État. L'État et la Ville travaillent sur un projet de réaménagement. À la fin de l'année, le Marché de Noël sera à nouveau organisé sur la Place de la Constitution. Un programme d'activités pour la place sera élaboré pour les mois de printemps et d'été 2025. Les activités qui s'y sont déroulées cette année ont été généralement bien accueillies par les citoyens. On peut toujours prévoir des améliorations et nous nous efforcerons d'y travailler.

Le but d'un projet pilote est d'évaluer le projet après un certain temps, de voir comment les mesures sont acceptées. J'ai reçu de nombreux échos positifs : les mesures auraient contribué à apaiser la situation du trafic. L'un ou l'autre cycliste a également fait remarquer que telle ou telle chose n'était pas encore optimale. Une évaluation du projet pilote sera réalisée dans les semaines à venir, à la suite de quoi nous verrons quelles améliorations sont encore possibles et quelles mesures seront définitives. Je n'ai reçu qu'une seule remarque critique de la part des riverains. Les autres réactions ont toutes été très positives.

*Les mesures temporaires et les modifications définitives du règlement communal de circulation sont approuvées à l'unanimité.*

## III. CONVENTIONS

- 1) Deux habitants cèdent à la Ville, à titre gratuit, un terrain de nature « place voirie » (0,03 are) aux abords de la rue des Sources à Weimerskirch. But : régularisation foncière de la voirie et du trottoir.
- 2) La société *VBM Promotion s.à r.l.* cède à la Ville, à titre gratuit, un terrain de nature « place voirie » (0,84 Ar) au Val des Bons Malades. But : régularisation foncière de la voirie et du trottoir.

*Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.*

- 3) Dans le cadre de la cession de l'emphytéose sur le local commercial se trouvant dans la résidence « Le Charles VI », la Ville exerce son droit de préemption. Lors de sa séance du 16 novembre 2019, le conseil communal avait approuvé la décision du collège échevinal de céder à la société *Alima Immobilière s.a.*, dans le cadre d'un bail emphytéotique expirant le 31 décembre 2058, une quote-part de 210,120 millièmes sur un terrain sur lequel a été édifié un immeuble dénommé *Résidence Le Charles VI* (1 et 3, rue Charles VI et 1A-1B, rue du Fort Wallis). La Ville se prévaut de son droit de préemption et déclare qu'elle rachètera les biens et droits immobiliers visés par la Convention. Le bail emphytéotique précité est donc résilié d'un commun accord entre les parties avec effet immédiat et sans indemnité de part et d'autre.

La société *Alima Immobilière s.a.* vend à la Ville en propriété privative et exclusive les lots 107, 108, 109, 110 et 112 ainsi qu'en copropriété et indivision forcée 210,120 millièmes des parties communes. Une partie dudit immeuble est louée à la société *Panord s.a.*, établie à Roodt/Syr (zone industrielle Rothoicht). La Ville de Luxembourg devient le nouveau bailleur. La vente se fait au prix de 2.700.000 €. La part du bail emphytéotique payée par la société *Alima Immobilière s.a.* pour l'année 2024 s'élève à 16.958,86 €, ce qui donne un solde de 2.683.014,14 €. But : mise en œuvre du PAG de la Ville par le maintien d'une activité conforme au PAG au rez-de-chaussée de l'immeuble.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Nous saluons le fait que la Ville exerce son droit de préemption pour acquérir le local commercial qui abritait jusqu'à présent le magasin *Alima*. Il est important que la Ville se donne plus de moyens pour dynamiser le commerce. Dans le quartier de la Gare, il est particulièrement important qu'aucun local commercial ne reste vide. Cependant, nous n'avons reçu aucune information sur le projet d'utilisation en commission consultative. Qu'est-ce qui est prévu ?

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** La fermeture de l'*Alima* dans le quartier de la Gare est regrettable. Nous sommes heureux d'apprendre que le groupe *déi gréng* se félicite que la Ville exerce son droit de préemption. Nous essaierons d'utiliser au mieux les deux étages du bâtiment dans l'intérêt du quartier, afin d'y rassembler les gens, par exemple en organisant des activités pour les jeunes, les personnes âgées, au niveau sportif et culturel. Des travaux sont en cours dans différentes institutions culturelles à Bonnevoie. Lors d'une prochaine réunion, le conseil communal sera saisi du projet de réaménagement de la grande salle du Conservatoire ainsi que du projet de réaménagement de la Cinémathèque. Les locaux acquis par la Ville ne seront pas convertis en bureaux, mais utilisés dans le cadre d'activités dans l'intérêt du quartier et des citoyens. Le bail d'un autre commerce encore exploité sur place n'expirera que dans un an. Nous

profiterons de ce délai pour examiner quelles activités nous allons rapidement proposer dans les locaux acquis.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 4) La Ville établit en faveur de la société *Creos Luxembourg s.a.*, à titre gratuit, une servitude conférant à *Creos* le droit d'établir et de maintenir, pendant la durée de ses concessions, les câbles électriques souterrains avec tuyaux de réserve et tout équipement connexe au réseau, ainsi que l'accès libre de jour et de nuit aux bornes de recharge pour véhicules électriques au Parking Fort Neipperg.
- 5) La Ville accorde à *Creos Luxembourg s.a.* une servitude correspondante concernant le P&R Cloche d'Or/Stade.
- 6) La Ville accorde à *Creos Luxembourg s.a.* une servitude correspondante concernant le poste de transformation de la rue Albert Unden.
- 7) La Ville accorde à *Creos Luxembourg s.a.* une servitude correspondante concernant le poste de transformation « E-Bus Engelbert » sis rue Engelbert Neveu.
- 8) La Ville accorde à *Creos Luxembourg s.a.* une servitude correspondante concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques situées sur le site du parking Rocade.
- 9) La Ville accorde à *Creos Luxembourg s.a.* une servitude correspondante concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques situées dans le parking Knuedler.
- 10) La Ville accorde à *Creos Luxembourg s.a.* une servitude correspondante concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques situés aux abords de la rue de Strasbourg.
- 11) La Ville accorde à *Creos Luxembourg s.a.* une servitude concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques dans le parking Bouillon (au niveau de la rue Im Ahl et de la rue de Bouillon).
- 12) La Ville accorde à *Creos Luxembourg s.a.* une servitude concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques dans le parking Tramsschapp (au niveau de la rue Ermesinde).
- 13) Convention de résiliation de bail emphytéotique et de vente du 19 septembre 2024 par laquelle la Ville acquiert d'une habitante un appartement (77,42 m<sup>2</sup>) avec une chambre à coucher, une cave et un emplacement de stationnement intérieur dans le complexe immobilier « Livingstone 1 / Livingstone 2 » (27, rue Evy Friedrich). Prix : 233.284,14 €. But : mise sur le marché de logements à coût modéré.
- 14) La Ville acquiert d'une habitante un appartement (78,34 m<sup>2</sup>) avec une chambre à coucher, une cave et un emplacement de stationnement intérieur dans un complexe immobilier dénommé « Ilot A – Lot A3 » sis 42-56, rue Charles Darwin. Prix : 579.295,16 €. But : mise sur le marché de logements à coût modéré.

*Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.*

- 15) Convention entre la Ville et l'association « Mérite Elsy Jacobs » en vue de l'organisation des éditions 2024-2026 du Mérite Elsy Jacobs. Il s'agit d'un prix

d'encouragement en faveur de l'égalité des genres dans le sport, décerné depuis de nombreuses années par un comité spécifique à un sportif / une sportive qui s'est engagé(e) particulièrement pour une meilleure égalité de traitement entre femmes et hommes dans le sport. Le prix était auparavant décerné lors de la conférence de presse annonçant le festival cycliste Elsy Jacobs. Depuis 2023, une cérémonie de remise de prix distincte est organisée en collaboration avec la Ville de Luxembourg, et le prix est décerné à deux lauréats. La convention, d'une durée de trois ans, fixe le cadre et les modalités de la collaboration pour l'organisation de la remise des prix. La participation financière de la Ville s'élève à un maximum de 6.000 € par an.

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng) :** Le prix « Mérite Elsy Jacobs » est décerné chaque année pour promouvoir l'égalité des chances dans le sport. Jusqu'en 2022, le prix était remis lors de la conférence de presse annonçant le festival cycliste Elsy Jacobs, mais ne recevait pas la visibilité qu'il méritait. Depuis 2023 se tient un événement plus important, et il y a deux lauréats, un national et un local (directement lié à la ville de Luxembourg). La convention est conclue pour une durée de trois ans. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette convention, qui met l'accent sur la visibilité et la promotion de l'égalité des chances dans le sport également, dans un contexte où il existe malheureusement encore de grandes inégalités des chances. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 6 novembre 2024 à 18h30 sur le site dit « Schéiss ». Nous avons reçu l'invitation pour la remise du prix avant l'adoption de la convention. Il aurait été dommage d'annuler l'événement.

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER :** Merci à Madame la conseillère Reyland, présidente de la commission de l'égalité des chances, pour ses explications. Depuis 2023, nous essayons de donner une plus grande visibilité au « Mérite Elsy Jacobs ». C'était une belle cérémonie. Il est important que nous soutenions le bénévolat et l'égalité des chances dans le sport et que nous le rendions encore plus visible. Il s'agit d'une « petite » convention, mais elle est très importante et nous y tenons beaucoup, car nous nous engageons tous à promouvoir l'égalité des chances dans le sport également. Nous poursuivrons résolument sur cette voie à l'avenir. Merci beaucoup pour votre large soutien.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Comme vous pouvez le constater, nous avons toute confiance dans le conseil communal pour qu'il approuve la convention qui lui est soumise.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 16) « Hëllef um Terrain » :

Conventions transitoires avec « Hëllef um Terrain a.s.b.l. » - Reprise des activités de Caritas

Suite à la résiliation d'un commun accord des conventions conclues avec la Fondation Caritas et l'association sans but lucratif Caritas Accueil et Solidarité avec effet au 30 septembre 2024, des conventions transitoires sont conclues avec « Hëllef um Terrain a.s.b.l. » (HUT) du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024, avec pour objectif que cette dernière reprenne les activités de Caritas, afin de garantir la continuité des services d'aide aux personnes défavorisées :

- a) *Convention transitoire concernant la structure d'urgence « Hôtel Grace »*

Convention entre la Ville et HUT relative à la mise à disposition d'une structure d'urgence sous forme de logement encadré

pour l'hébergement provisoire de bénéficiaires de protection internationale temporaire fuyant la guerre en Ukraine. L'immeuble à 28 chambres avec une capacité d'accueil maximale de 56 personnes, connu sous le nom de « Hôtel Graace », est mis à la disposition de HUT à titre gratuit. L'association s'engage notamment à garantir, à ses frais, un encadrement socio-éducatif et à organiser la vie quotidienne des clients dans un régime d'autonomie partielle. Les frais d'entretien locatifs courants (consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, etc.) sont à charge de la Ville. Tous les autres frais sont exclusivement à charge de l'association.

b) *Convention transitoire concernant le projet « Logement encadré pour personnes souffrant de diverses formes de dépendances chroniques »*

La Ville soutient HUT dans l'exécution du projet « Logement encadré pour personnes souffrant de diverses formes de dépendances chroniques ». HUT s'engage à effectuer un encadrement social des participants dans des structures de logement agréées, leur permettant de mener une vie autonome dans la limite de leurs capacités. La participation de la Ville (155.500 €) couvre les frais du personnel pour quatre agents éducatifs et un forfait annuel de 7,5 % des frais du personnel pour frais de gestion. Tous les autres frais relatifs au projet sont pris en charge par l'association.

c) *Convention transitoire concernant la halte de nuit sise 15, Dernier Sol*

Cette convention porte sur la halte de nuit sise 15, Dernier Sol, qui accueille des sans-abris ayant des problèmes à s'intégrer dans d'autres structures de nuit existantes. HUT s'engage à gérer ce projet dans les locaux mis à disposition par la Ville contre paiement d'un euro symbolique. La Ville participe à tous les frais encourus par l'association du fait de l'exécution de la présente convention, à l'exception des frais de personnel. La participation de la Ville couvre les frais de fonctionnement, de nettoyage, d'assurance et de consommables ainsi que les frais du premier équipement (meublier fixe et appareils électroménagers), de sa maintenance et, le cas échéant, de son remplacement. Tous les autres frais sont pris en charge par l'association. Le montant de 5.000 € est versé par la Ville à l'association après l'entrée en vigueur de la convention.

d) *Convention transitoire concernant l'intervention de rue auprès des sans-abris*

HUT reprend l'exécution du projet « Intervention de rue auprès des sans-abris ». L'association s'engage à proposer une orientation aux personnes qui séjournent au Centre Ulysse ou qui fréquentent son centre de jour, une intervention de rue auprès des mêmes personnes, de leur proposer un service de poste restante ainsi que d'établir un dialogue permanent avec les habitants et les institutions des quartiers Gare et Bonnevoie. Cette convention implique l'engagement par HUT de trois agents éducatifs. La Ville s'engage à prendre en charge les frais du personnel ainsi qu'un forfait de 7,5 % des frais du personnel pour frais de gestion. Tous les autres frais relatifs au projet sont pris en charge par l'association. Un montant de 122.000 € est versé par la Ville à l'association.

e) *Convention transitoire relative à l'exploitation de l'épicerie sociale sise 21, rue Michel Welter*

HUT s'engage à gérer le projet « Épicerie sociale » dans les locaux mis à sa disposition par la Ville à l'adresse 21, rue Michel Welter, contre paiement d'un euro symbolique. L'épicerie sociale fournit aux personnes dont le besoin a été constaté par les assistants sociaux de l'Office social ou par des services sociaux agréés, des denrées alimentaires et des produits d'usage quotidien moyennant une participation financière adéquate. Elle est ouverte au public cible les lundis, les mercredis et les vendredis de 14 à 18h, et les mardis et les

jeudis de 10 à 18 h. Outre la mise à disposition des locaux, la Ville s'engage à participer aux frais suivants : frais de salaire pour deux postes à plein temps, frais liés à l'embauche d'une personne en contrat d'apprentissage, frais administratifs et de gestion, frais locatifs, frais de nettoyage et d'entretien, frais du premier équipement (meublier fixe et appareils électroménagers et électroniques), maintenance et remplacement des équipements prémentionnés, frais de maintenance et de réparation des locaux et bâtiments, une avance unique de 10.000 € remboursable à la fin du projet et permettant à l'association de payer les droits à la « Spëndchen », la centrale d'approvisionnement du réseau des épiceries sociales. La Ville prend également en charge la perte annuelle sur achats des produits et les invendus (suivant un décompte séparé). Tous les autres frais relatifs au projet sont pris en charge par l'association. Un montant de 55.750 € est versé par la Ville à l'association après l'entrée en vigueur de la convention.

f) *Convention transitoire portant sur le projet « Para-Chute »*

Cette convention porte sur l'accueil et l'orientation de personnes errantes (sans-abris, toxicomanes, alcooliques, prostituées, etc.) dans la gare de Luxembourg. Outre l'orientation, HUT leur propose les prestations suivantes :

- assistance administrative ;
- soutien et services instantanés (entretiens personnels, chargement des téléphones mobiles, etc.) ;
- distribution et explication de la cartographie sociale (plan indiquant l'emplacement du Para-Chute et la localisation des structures d'aides, contacts utiles, etc.) ;
- échange avec les associations sociales établies dans le quartier de la Gare.

La convention prévoit l'engagement par HUT d'un agent éducatif. La Ville s'engage à prendre en charge les frais du personnel ainsi qu'un forfait de 7,5 % des frais du personnel pour frais de gestion. Tous les autres frais relatifs au projet sont pris en charge par l'association. Un montant de 25.000 € est versé par la Ville à l'association.

g) *Convention transitoire concernant le bistrot social « Le Courage »*

HUT reprend également la gestion et l'exécution du projet « Le Courage » (bistrot social sis 13 et 15, Dernier Sol). L'association s'engage

- à accueillir la population cible du lundi au dimanche de 9 à 19h dans les locaux mis à disposition par la Ville contre paiement d'un euro symbolique ;
- à embaucher un agent éducatif de la carrière PE3, deux agents de la carrière PE5 et cinq agents de la carrière PE7.

La Ville s'engage à participer aux frais suivants :

- frais du personnel,
- forfait annuel de 7,50 % des frais du personnel pour frais de gestion,
- frais d'acquisition et d'entretien de mobilier et accessoires, de vaisselle et de petits appareils électroménagers, de petit équipement, de matériel audio-visuel et informatique,
- frais locatifs,



- frais de nettoyage et d'entretien,
- frais pour alimentation et articles de soin, d'hygiène et sanitaires, médicaments et articles de premier secours,
- frais relatifs à la société de gardiennage.

Tous les autres frais relatifs au projet sont pris en charge par l'association. Le montant de 268.500 € est versé par la Ville à l'association après l'entrée en vigueur de la convention.

*h) Convention transitoire portant sur la gestion journalière de la structure « Haus 15 » et le suivi social des locataires*

En collaboration avec le Service Logement de la Ville, HUT reprend la gestion journalière de la structure « Haus 15 » (sise 15, Dernier Sol) ainsi que le suivi social des locataires de l'immeuble en question. La sélection des locataires admis au « Haus 15 » sera effectuée par le Service Logement, de même que l'établissement et la remise du contrat de bail. HUT assure notamment :

- l'accompagnement dans la gestion des actes de la vie quotidienne ;
- des présences et entretiens réguliers pour évaluer et soutenir le bien-être des locataires ;
- la surveillance et l'aide à l'organisation des tâches ménagères ;
- l'accompagnement « sur mesure », adapté et négocié avec le locataire ;
- la facilitation de l'accès aux services de soins et/ou de traitement psycho-médical ;
- la réunion hebdomadaire avec les locataires ;
- des tâches supplémentaires en cas de besoin.

Afin d'assurer le bon suivi de la présente convention, il est instauré un Comité de gérance qui se réunit au moins deux fois par année et qui est convoqué par l'association ou la Ville. Les deux parties désigneront à cet effet chacune deux représentants. Le Comité de gérance pourra inviter toute personne à assister à ses réunions à titre de consultant.

La Ville s'engage à prendre en charge les frais du personnel, un forfait de 7,50 % des frais du personnel pour frais de gestion, les frais de fonctionnement, ainsi que l'équipement et le matériel de bureau, à savoir l'outil informatique, les frais de déplacement du personnel, les assurances, les frais de téléphone et les frais liés aux activités de loisirs et culturelles (dans le respect du budget approuvé par la Ville). Une avance de 57.750 € est versée par la Ville à HUT après l'entrée en vigueur de la présente convention.

Question de Madame la conseillère Miltgen relative aux conventions conclues avec HUT

« Madame la Bourgmestre,

Dans un contexte actuel particulièrement tendu, marqué par des accusations de non-respect du droit du travail en matière d'embauche de salariés par l'association HUT, je vous prie d'ajouter à l'ordre du jour du prochain conseil communal les questions suivantes urgentes, conformément à l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Un jour seulement après la réunion du conseil communal du 30 septembre 2024, la Ville de Luxembourg a décidé de résilier la convention avec Caritas et de signer une nouvelle

convention avec une nouvelle ASBL HUT, sans que cette décision n'ait été soumise au vote du conseil communal.

C'est pourquoi je me permets de vous poser les questions suivantes :

1. Pourquoi la résiliation de la convention avec Caritas et la signature de la nouvelle convention avec HUT n'ont-elles pas été présentées et discutées lors du conseil communal ?
2. Quel est le contenu détaillé de cette nouvelle convention avec HUT, notamment concernant la mission de cette association et ses obligations envers la Ville ? Madame le bourgmestre peut-elle fournir la nouvelle convention au conseil communal ?
3. Quelles garanties sont fournies par HUT en matière de respect des droits des travailleurs, et comment la Ville s'assure-t-elle que ces conditions soient équitables, comparées à celles de Caritas ?
4. La nouvelle convention modifie-t-elle les conditions de financement ou les obligations de la Ville par rapport à Caritas ? Si oui, de quelle manière ?
5. Quels critères ont été utilisés pour choisir HUT comme nouvelle association partenaire, et pourquoi cet appel d'offres ou ce changement n'a-t-il pas été transparent et discuté au conseil communal ?
6. Quelle est la durée prévue de cette convention avec HUT, et existe-t-il des clauses permettant de réévaluer ou résilier cette nouvelle collaboration ? »

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je donne d'abord la parole à Madame la conseillère Miltgen, qui avait déposé une question écrite sur ce sujet en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP) :** Un jour seulement après la réunion du conseil communal du 30 septembre 2024, la Ville de Luxembourg a annoncé de résilier les conventions conclues avec Caritas et de signer de nouvelles conventions avec la nouvelle association HUT, sans que cette décision n'ait été soumise au vote du conseil communal. La décision a été prise dans un contexte particulièrement tendu, marqué par des accusations de non-respect du droit du travail en matière d'embauche de salariés par l'association HUT.

Lors d'une réunion de la commission de l'action sociale, de l'inclusion et des personnes âgées, de nombreuses questions ont reçu des réponses transparentes et de qualité, ce qui nous a permis de comprendre pourquoi tout devait se dérouler si rapidement. Nous sommes reconnaissants que les décisions aient été prises si rapidement, à la fois dans l'intérêt des bénéficiaires et du personnel. Nous regrettons toutefois que l'ensemble du processus ne se soit pas déroulé de manière plus transparente et que le conseil communal n'ait pas été au moins informé au préalable. Pourquoi la résiliation des conventions avec Caritas et la conclusion des nouvelles conventions avec HUT n'ont-elles pas été abordées la veille au conseil communal ? Même s'il n'y avait pas eu de vote à ce sujet, cela aurait été un signe dans le sens de la transparence. Ma deuxième question porte sur le caractère temporaire ou non des contrats conclus avec HUT. En commission, il m'a été répondu que le communiqué de presse de la Ville indiquait que les conventions seraient limitées dans le temps, mais que cette information ne figurait pas dans le premier communiqué de presse.

**Madame Emilie COSTANTINI (CSV) :** Après la résiliation des conventions avec Caritas le 30 septembre 2024, des conventions transitoires ont été conclues avec HUT pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre. Nous saluons le fait que

la continuité des services aux personnes défavorisées puisse ainsi être assurée. Ces conventions concernent un certain nombre de structures et de projets, dont la structure « Hôtel Graace » pour l'hébergement temporaire de réfugiés ukrainiens, le projet de logement pour les personnes souffrant de dépendances chroniques, le projet « Halte de nuit » pour les sans-abris, le projet « Intervention de rue auprès des sans-abris », l'épicerie sociale de la rue Michel Welter, ainsi que les projets « Para-Chute », « Le Courage » et « Maison 15 ».

Grâce à cette initiative, les excellents services fournis jusqu'à présent par Caritas pourront être poursuivis. Les conventions conclues avec HUT permettent notamment de conserver le personnel qualifié et motivé de Caritas, qui fait un excellent travail. 340 emplois sont en jeu. Sans l'aide de HUT, ces personnes auraient été au chômage. Pourquoi l'association HUT ? Parmi les fondateurs, on trouve e.a. la Fondation Félix Chomé et la Fondation La Luxembourgeoise, deux fondations qui se sont toujours fortement impliquées. Nous sommes donc très heureux de cette reprise des activités.

**Madame Colette MART (DP) :** Je n'ai malheureusement pas pu assister à la réunion de la commission de l'action sociale, de l'inclusion et des personnes âgées, et j'ai donc lu la documentation avec grand intérêt. Je suis heureuse que nous ayons réagi rapidement et que tous les services sociaux que Caritas avait assurés pour la Ville puissent continuer de la sorte. Je connais toutes ces institutions, que nous avons en partie inaugurées avec Madame Cahen, alors ministre de la Famille. En ce qui concerne l'Hôtel Graace, nous avons voulu à l'époque, en tant que collègue échevinal, réagir rapidement et efficacement afin d'aider les réfugiés ukrainiens.

Le scandale Caritas a une fois de plus attiré notre attention sur les personnes vulnérables et les nombreuses offres d'aide qui existent dans la capitale. Le scandale nous a également montré à quel point notre société est vulnérable face aux activités criminelles, à quel point les transferts d'argent sont devenus intransparents, et à quel point nous pouvons tous être exposés, y compris une grande association traditionnelle comme Caritas.

Toutes les activités ont été reprises 1 à 1 de HUT. Cela permet à l'Hôtel Graace, à l'épicerie sociale, aux haltes de nuit, au bistrot « Le Courage », aux logements encadrés pour personnes souffrant de dépendances, au projet « Para-Chute », au travail de rue et à la « Maison 15 » de continuer à fonctionner.

Ces conventions nous rappellent combien de personnes vivent en marge de notre société, souvent parce qu'elles n'ont pas eu la chance de grandir dans une famille qui les aurait soutenues en toutes circonstances. Nous voyons également une fois de plus la complexité du problème de la pauvreté qui se transmet de génération en génération, de la pauvreté liée à la migration, au problème des réfugiés ou à la toxicomanie, qui crée beaucoup de misère pour les individus et pour toute leur famille. Ces conventions montrent également que nous devons poursuivre notre politique sociale sur cette voie, que nous devons continuer à investir dans des chambres meublées et des petits logements simples et assurer un encadrement sensible aux personnes vulnérables.

Nous voyons également que la santé mentale nous concerne tous. De nombreuses personnes dans la misère ont des problèmes psychologiques et ne parviennent pas à s'intégrer dans la société.

J'approuverai bien entendu toutes ces conventions et j'espère qu'avec HUT, nous continuerons à travailler dans cette direction et que nous aurons de bonnes expériences avec HUT.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** L'émotion a été grande lorsque l'affaire de fraude chez Caritas a été révélée cet été et qu'une grande organisation d'aide sociale, reconnue et compétente, a été liquidée du jour au lendemain.

Afin de continuer à assurer l'aide et l'accompagnement des bénéficiaires, huit conventions sont conclues avec HUT, qui prend la relève. Il est très important que les services d'aide ne soient pas interrompus et qu'aucun bénéficiaire n'ait à souffrir de cette affaire de fraude. Nous soutenons les efforts de la Ville pour garantir cela, mais nous ne sommes pas entièrement d'accord avec la manière dont cela a été fait, à savoir de manière expéditive. Il semble que les représentants de la Ville n'aient même pas rencontré les responsables de HUT avant la signature des huit conventions temporaires, et que l'association ainsi que ses convictions et objectifs fondamentaux n'aient même pas été vraiment connus. En commission, nous n'avons pas vu de statuts de HUT. La convention a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2024, c.-à-d. avant d'être soumise à la commission consultative et au conseil communal. Je ne peux pas accepter l'explication donnée en commission selon laquelle il n'était pas possible, en termes de temps, de présenter les conventions à la commission au préalable. Nous sommes aujourd'hui quasiment obligés d'approuver les conventions parce que personne ne veut mettre en péril la continuité des services. Le terme *Multiplicity* englobe également les personnes qui ne vont pas bien, qui vivent en marge de la société et qui ont besoin des structures sociales mentionnées.

Compte tenu du délai très court allant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, comment la Ville entend-elle procéder si elle ne veut pas simplement prolonger les conventions ? Comment compte-t-elle vérifier que les dispositions soient respectées ? Quand le conseil communal sera-t-il informé en détail des idées de HUT ?

Nous espérons que HUT fera preuve des mêmes compétences et valeurs que Caritas. Caritas a parfois dit à la Ville - sans mâcher ses mots - ce qu'elle pensait être important. C'est ainsi que des projets comme l'Hôtel Graace et des structures d'hébergement pour les sans-abris ont pu voir le jour. Nous ne pouvons que souhaiter à HUT de poursuivre le travail de Caritas dans cet esprit, ceci dans l'intérêt des bénéficiaires et du personnel.

**Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) :** Beaucoup a déjà été dit. Nous avons juste quelques questions à ce sujet. Combien de bénéficiaires la Ville atteint-elle avec ces huit conventions ? Le collège échevinal estime-t-il que ces offres soient suffisantes à l'approche de l'hiver et face à la pauvreté croissante ? Comme aucun transfert d'entreprise n'a pu avoir lieu, est-ce que la Ville doit à nouveau mettre à disposition le premier équipement ? Qu'est-il advenu, le cas échéant, de l'ancien équipement ? La ville récupère-t-elle de l'argent ? En raison de la résiliation des conventions avec Caritas, je me demande si la Ville a perdu de l'argent en raison de projets qui ne peuvent plus être poursuivis. La lisibilité des conventions pourrait être améliorée grâce à un tableau récapitulatif reprenant les éléments les plus importants, notamment le nombre d'employés repris et le coût global des mesures que la Ville met en place pour les personnes les plus vulnérables.

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk) :** Nous approuverons également ces conventions, même si cela nous fait du mal au ventre. Cette affaire montre que de nombreuses personnes dans le besoin risquent de voir leur situation s'empirer du jour au lendemain lorsqu'une ONG comme Caritas disparaît soudainement. La pauvreté est héréditaire, tout comme la richesse, ce qui est le problème dans notre système économique. Il est d'autant plus grave que des ONG doivent assumer des tâches que les pouvoirs publics devraient assumer eux-mêmes, surtout si les pouvoirs publics sont aussi riches qu'au Luxembourg.

Ce qui nous fait mal au ventre, c'est que l'on ne fait pas confiance à la nouvelle association HUT, ceci en raison de la manière dont la transition a eu lieu. Aucun transfert d'entreprise n'a été réalisé, bien que cela eût été possible selon de nombreux observateurs, y compris des juristes. Le collège échevinal n'y est évidemment pour rien. Mais nous regrettons

que les salariés aient été quasiment contraints à résilier leurs anciens contrats de travail et de signer de nouveaux contrats dont nous devons vraisemblablement nous occuper au niveau national. Je ne suis pas le seul à ne pas avoir confiance. À la Chambre des députés, nous avons mis en place une commission spéciale – à l'unanimité, si je ne m'abuse. Si cela ne suffit pas, il faudra même mettre en place une commission d'enquête. La confiance n'est pas grande, et pas seulement dans l'opposition ici au Luxembourg. Car la crise a été créée. Les gestionnaires de crise n'ont fait que l'aggraver.

La question se pose de savoir ce qui se passera ensuite. On ne peut pas laisser tomber les initiatives. Il aurait été préférable de trouver autre solution au niveau national, mais ce n'était pas la volonté politique. Maintenant, nous devons voir comment les choses vont évoluer, également en ce qui concerne les contrats de travail, sachant qu'il est plus avantageux pour certains de travailler sous contrat SAS et pour d'autres de travailler pour la Ville.

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** Cette affaire donne mal au ventre à tout le monde. Les associations actives dans le domaine social ont enregistré une baisse alarmante des dons au cours des derniers mois – la Croix-Rouge parle d'une chute de 80 %. Tant le gouvernement que le collège échevinal ont fait de leur mieux pour garantir non seulement que les personnes socialement vulnérables continuent à recevoir l'aide dont elles ont besoin, mais aussi pour maintenir les emplois qui sont en jeu.

Il est difficile de dire combien de personnes bénéficient de l'aide, car les offres sont très variées. Elles vont de l'épicerie sociale aux haltes de nuit, en passant par le bistrot social « Le Courage ». Pour nous, il était important que les services continuent de fonctionner. Il aurait en effet été préférable d'en parler lors de la dernière séance du conseil communal, mais la résiliation des conventions avec Caritas et la signature des conventions avec HUT n'ont eu lieu que le lendemain. Nous avons soumis les conventions conclues avec HUT à la commission sociale, dans le cadre de laquelle nous avons également répondu aux questions de Madame la conseillère Miltgen.

On peut toujours voir un verre à moitié plein ou à moitié vide. En ce qui concerne la question de savoir ce qui se passera après le 1<sup>er</sup> janvier 2025, j'espère que HUT se révélera un partenaire de confiance. Et je n'ai aucune raison d'en douter. Le caractère temporaire des conventions nous permettrait de nous en retirer en cas de problème – ce que je n'espère pas. Il est d'autant plus important que les services fonctionnent maintenant que l'hiver arrive et que HUT reprend le volet de la *Wanteraktioun* assuré auparavant par Caritas.

En ce qui concerne la question de savoir si l'offre existante est suffisante : oui et non. L'offre existante a été reprise par HUT. Si nous constatons des besoins supplémentaires, nous pourrions réagir rapidement. Par exemple, nous avons mis un logement à la disposition d'un groupe de jeunes sans-abris sans faire d'histoires. A travers de telles offres, nous essayons de proposer des solutions durables aux personnes afin qu'elles puissent développer un projet de vie. Souvent, les personnes concernées n'acceptent pas facilement l'aide, par exemple en présence d'un problème de maladie physique ou psychique, ou en cas d'addiction.

Notre mission est de créer les structures en nombre suffisant et, pour ainsi dire, d'aider les travailleurs sociaux à aider les gens. Par exemple, l'un des défis est de faire en sorte que les clients existants des haltes de nuit soient logés dans des logements plus durables.

Le premier équipement se trouve toujours dans les bureaux autrefois utilisés par Caritas. Nous n'avons pas conclu de convention y relative avec HUT. La Ville ne paie pas davantage

qu'avant et elle n'a pas perdu d'argent. Un décompte sera réalisé à la fin de l'année.

Une entrevue entre les représentants de la Ville et ceux de HUT a eu lieu. Je suis soulagée que les choses se soient passées ainsi. Un certain nombre de questions, par exemple, celles ayant trait au plaidoyer politique, devront être débattues ailleurs, notamment à la Chambre des Députés.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je remercie Madame l'échevin Cahen d'avoir répondu à toutes les questions. Je voudrais ajouter que je tiens à rejeter toutes les affirmations pouvant donner l'impression que nous soyons restés inactifs. Lorsqu'en juillet, nous avons appris la terrible nouvelle de la disparition de 61 millions d'euros et que l'avenir des quelque 340 collaborateurs de Caritas était incertain à partir de septembre, nous nous sommes immédiatement réunis avec les acteurs concernés et nous nous sommes efforcés de trouver ensemble des solutions.

Je suis choquée par la manière dont certains ont traité les personnes qui se sont pleinement engagées pour essayer de trouver une solution dans les deux mois pour que les services puissent continuer à fonctionner et que les salaires des employés puissent continuer à être payés. Je pense notamment à Monsieur Billon, président de la nouvelle association HUT. D'aucuns lui ont reproché de ne pas avoir la fibre sociale. Je tiens à souligner que depuis de longues années, Monsieur Billon est président du Comité national de défense sociale (CNDS), qui gère entre autres la structure *Abrigado*. Il s'agit de personnes qui défendent les plus démunis.

Il a fallu agir vite. C'est précisément le 30 septembre 2024, date de la dernière séance du conseil communal, que la plupart des contrats entre HUT et l'ancien personnel de Caritas ont été signés. C'était la condition préalable pour que HUT puisse nous garantir la poursuite des services.

Le collège échevinal a également discuté avec des représentants de Caritas, parmi eux la présidente, Madame Marie-Josée Jacobs, également choquée par ce qui est arrivé à l'œuvre d'une vie de nombreuses personnes. Je tiens à remercier les personnes qui ont réussi à trouver une solution en seulement deux mois. Je suis heureuse de voir que tous les membres du conseil communal soutiennent cette solution. D'ici la fin de l'année, nous verrons ce que l'avenir nous réservera. J'espère que tout pourra continuer sans changement. Dans le cas contraire – si une partie du personnel ne veut pas travailler dans la nouvelle structure, par exemple – nous devons trouver ensemble les meilleures solutions possibles.

Pour répondre à une question de Madame la conseillère Muller, je voudrais ajouter que 18 postes ont été repris. Au 1<sup>er</sup> août 2024, la Ville avait payé 2,379 millions d'euros, alors que 2,5 millions étaient prévus au budget. Un décompte sera bien sûr réalisé concernant les services qui seront prestés d'ici la fin de l'année, et les informations y relatives seront fournies au sein de la commission consultative compétente.

#### IV. DEVIS DE TRAVAUX

##### 1) **Projet relatif à la rénovation et la transformation de deux maisons communales sises 6 et 6a, rue de la Barrière à Merl**

Le conseil communal est appelé à donner son approbation au projet, élaboré par le bureau d'architecture Valente s.à r.l. et portant sur la rénovation et la transformation de deux maisons communales sises 6 et 6a, rue de la Barrière à Luxembourg-Merl, destinées comme logements locatifs de la

Ville. Les bâtiments étant classés comme patrimoine culturel national, le projet a été soigneusement mis au point en collaboration avec l'INPA. Il prévoit la conservation des façades extérieures et murs porteurs, alors que les dalles seront entièrement refaites.

La maison n°6, d'un total de 101 m<sup>2</sup> et 42 m<sup>2</sup> de grenier, est équipée d'une cuisine, d'un séjour, de trois chambres à coucher, d'une salle de douche et d'un WC séparé.

La maison n°6a présente un total de 134 m<sup>2</sup> et 19 m<sup>2</sup> de grenier. Elle est équipée d'une cuisine, d'un séjour, de trois chambres à coucher, d'une salle de douche et d'un WC séparé. Le garage actuel sera transformé en espace commun abritant les locaux techniques, vélos, poussettes et poubelles ainsi qu'un séchoir.

Les travaux d'aménagements extérieurs comprendront les éléments suivants :

- une petite terrasse ;
- un nouveau grillage d'enceinte ;
- un nouvel abri de jardin ;
- réparation et rejointoiement du pavage existant ;
- rénovation du portail donnant sur la rue.

Les deux maisons seront construites en tant que bâtiments à basse consommation d'énergie. Le chauffage se fera par une pompe à chaleur air-eau. La production d'eau chaude sanitaire sera soutenue par l'installation de trois panneaux solaires. Les maisons seront équipées d'un chauffage au sol avec régulation individuelle. Il est aussi prévu d'installer une ventilation contrôlée avec récupération de chaleur sous forme d'une ventilation centrale. Un assainissement énergétique est également prévu grâce à l'isolation par l'intérieur des anciens murs avec des panneaux isolants minéraux. Les deux maisons auront une classe de performance énergétique B et une classe d'isolation thermique C. Le planning prévoit un début des travaux pour février 2025 et une fin de chantier en mai 2026. Le projet sera à charge du budget extraordinaire de l'exercice 2024 et suivants.

## 2) **Projet définitif détaillé relatif à la rénovation et la transformation de deux maisons unifamiliales sises 6 et 7, rue du Château à Dommeldange**

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le projet définitif, élaboré par le bureau *n-lab architects s. à r. l.*, portant sur la rénovation et la transformation de deux maisons unifamiliales situées dans le secteur protégé de Dommeldange à l'adresse 6 et 7, rue du Château.

### Maison n° 6, rue du Château

Le projet prévoit la rénovation et la transformation de la maison individuelle avec grange (construite à la fin du 19<sup>e</sup> siècle) en vue d'y construire 2 logements. Le pignon gauche est accolé au bâtiment voisin appartenant également à la Ville (8, rue du Château). Le long du pignon droit se trouve une allée menant vers le jardin, dans lequel se trouve également une annexe indépendante. Le bâtiment de classe de performance énergétique B-C-B, est divisé verticalement en deux unités d'habitation distinctes.

La partie gauche du bâtiment comprend au rez-de-chaussée un espace de vie, une buanderie et une cuisine avec accès au jardin. Un escalier accessible depuis l'entrée permet d'accéder au premier étage avec une grande chambre à coucher et une salle de bains. Au dernier étage se trouve une autre chambre à coucher ainsi qu'un débarras sous la pente du toit.

La partie droite du bâtiment accueille au rez-de-chaussée un espace de vie, une cuisine, un WC séparé et une buanderie. L'ancienne grange est également transformée en espace habitable et affectée à l'unité d'habitation de droite. Un escalier permet d'accéder au premier étage qui comprend une chambre à coucher ainsi qu'une salle de douche. Un étage supplémentaire est créé par l'ajout d'un plafond dans la grange. Une autre chambre à coucher, ainsi qu'une salle de douche supplémentaire sont prévues dans les combles.

Le local technique est situé dans l'annexe indépendante qui accueille aussi un espace rangement, des emplacements pour vélos et le local poubelles.

Le projet prévoit une rénovation énergétique sous la forme d'une isolation du toit, d'une isolation intérieure des murs et d'une isolation sous la dalle de sol. Les nouvelles fenêtres sont équipées d'un triple vitrage. Pour ce qui est du système de chauffage, il est prévu d'y installer une pompe à chaleur air/eau, accompagnée de panneaux solaires thermiques. Chaque unité d'habitation du bâtiment sera équipée d'un nouveau système de ventilation.

La façade avant ainsi que la structure existante du toit à deux versants étant en bon état, ceux-ci seront conservés et restaurés. Des ouvertures supplémentaires sont prévues dans le pignon, la façade arrière et le toit, de même que l'installation de volets électriques. Le projet prévoit également la rénovation de l'accès entre la rue principale et le jardin, de même que la création d'un accès direct au jardin depuis les unités d'habitation.

Le planning prévoit un début des travaux en avril 2025 et une fin des travaux pour février 2027.

### Maison n° 7, rue du Château

Le projet prévoit la rénovation et transformation d'une maison individuelle en vue d'y construire un logement. La façade avant du bâtiment, situé dans une petite impasse latérale, longe la rue, tandis que la façade arrière est directement adjacente au jardin du voisin. Les pignons de la maison sont accolés aux bâtiments voisins.

Le projet prévoit au rez-de-chaussée le salon et la salle à manger avec une cuisine ouverte, un WC et un débarras. Au premier étage, dont l'accès se fait par un escalier, l'on trouve trois chambres à coucher, un local technique / buanderie et une salle de douche. L'ajout d'un plafond au-dessus de la buanderie permet d'obtenir un espace de rangement supplémentaire sous le toit. Le garage appartenant à l'immeuble et situé en face, est utilisé pour abriter le local poubelles. Le bâtiment de classe de performance énergétique D-D-D, bénéficie d'une rénovation énergétique sous la forme d'une nouvelle toiture isolée, d'une isolation intérieure des murs et d'une isolation sous la dalle de sol. Les nouvelles fenêtres seront équipées d'un triple vitrage.

Le système de chauffage prévu est une chaudière à gaz à condensation avec réservoir d'eau chaude intégré. Le bâtiment sera également équipé d'un système de ventilation. Les façades avant et arrière seront conservées et restaurées. Le toit sera entièrement rénové et isolé. Des fenêtres supplémentaires sont prévues sur le toit et la façade avant afin d'apporter plus de lumière naturelle à l'intérieur.

Le planning prévoit un début des travaux en août 2025 et une fin des travaux pour novembre

2026. Le prix total pour les 2 projets s'élève à 3.204.326,76 € TTC. Le projet sera financé à charge du budget extraordinaire des exercices 2024 et suivants.

**Monsieur Robert PHILIPPART (DP) :** Si vous le permettez, je vais parler à la fois des deux bâtiments communaux de la rue

de la Barrière et des deux maisons unifamiliales de la rue du Château.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Cela est évidemment possible. Nous allons simplement voter séparément sur chaque projet tout à l'heure.

**Monsieur Robert PHILIPPART (DP) :** Le coût des deux projets est élevé, mais il s'agit d'argent bien investi pour un certain nombre de raisons. L'approche de la Ville est à saluer. Elle investit dans la création de logements supplémentaires afin de créer une offre de logements locatifs. Elle investit dans le patrimoine historique, que les bâtiments soient protégés au niveau national (comme ici à Merl) ou qu'ils soient inscrits dans le « secteur protégé communal » à l'initiative de la Ville (comme ici à Dommeldange). Conformément aux dispositions du PAG, la Ville contribue à préserver l'authenticité et l'intégrité des quartiers de Merl et de Dommeldange.

Ces projets sont d'autant plus précieux que l'intérieur des bâtiments conservés se trouve dans un état relativement délabré. Une rénovation en profondeur des bâtiments permet une nouvelle répartition des fonctions. Une grange pourra être transformée de manière à y créer un espace de vie supplémentaire, sans pour autant modifier les volumes existants. Il est également important de mentionner qu'il a été possible de prévoir des rénovations énergétiques efficaces sans porter atteinte au caractère des bâtiments (façades). La mobilité douce est également prise en compte : des locaux sont prévus pour entreposer les vélos. La Ville de Luxembourg montre qu'il est possible de rénover, de moderniser et de créer des logements dans des bâtiments dont l'intérieur est en mauvais état, plutôt que de les démolir, tout en tenant compte de l'aspect mobilité douce.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Monsieur le conseiller Philippart a très bien expliqué les motivations de la Ville pour rénover et assainir les bâtiments en question.

*Le projet concernant la rénovation et la transformation de deux bâtiments communaux sis 6 et 6a, rue de la Barrière est approuvé à l'unanimité.*

*Le projet définitif concernant la rénovation et la transformation de deux maisons unifamiliales sises 6 et 7, rue du Château à Dommeldange est approuvé à l'unanimité.*

### 3) Devis rectifié concernant la construction d'une passerelle pour piétons et vélos Cents - Neudorf - Weimershof

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis rectifié au montant de 40.100.000 € relatif à l'exécution des travaux de construction de la passerelle pour piétons et cyclistes reliant les quartiers Cents, Neudorf et Weimershof. En date du 13 décembre 2021, le conseil communal avait voté un devis estimatif de 24.100.000 € pour l'exécution desdits travaux.

Suite au vote du devis, le Service Ouvrages d'art a lancé une procédure ouverte européenne pour le marché relatif aux travaux de construction de la passerelle. Un dépassement de 16.000.000 € a été constaté lors de l'ouverture de ladite procédure. Ce dépassement est dû à :

- des suppléments de 2.500.000 € (optimisation du projet et renforcement des structures) ;
- des hausses légales supplémentaires et l'évolution du prix du marché des matériaux (principalement l'acier) de 12.500.000 € ;

- des honoraires et imprévus de 1.000.000 €.

Le vote du devis rectifié de 40.100.000 € est par conséquent nécessaire pour pouvoir donner commande. Le projet sera à charge de l'article 4/621/221313/19030 du Service Ouvrages d'art du budget extraordinaire des années 2024 et suivantes.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Le projet de construction d'une passerelle piétonne et cyclable reliant les quartiers de Cents, Neudorf et Weimershof nous préoccupe depuis longtemps. En décembre 2021, le conseil communal a approuvé un devis de 24.100.000 € pour la réalisation desdits travaux. Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres. Les offres reçues par la commune étaient substantiellement plus élevées que le devis. À cela se sont ajoutés l'augmentation de l'indice des prix de la construction et d'autres coûts supplémentaires. Nous sommes donc aujourd'hui confrontés à la question suivante : voulons-nous ou non mettre en œuvre ce projet ?

L'utilité du projet n'est pas remise en question. Trois collèges échevinaux précédents se sont engagés à mettre en œuvre le projet. Nous aurions tous souhaité un projet moins coûteux. Mais le fait est qu'il ne sera pas possible de le mettre en œuvre à un prix moins élevé. Si nous faisons de légères adaptations, la mise en œuvre du projet ne serait que retardée et, selon toute probabilité, le coût resterait le même, voire augmenterait. Sur la base de ces considérations, le consensus général est d'avalier la pilule, d'approuver le devis rectifié, de poursuivre les appels d'offres et de commencer les travaux.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** La construction d'une passerelle et d'un ascenseur pour les piétons et les vélos est importante pour relier les quartiers de Cents, Neudorf et Weimershof. Le projet va également dans le sens de la lutte contre le changement climatique.

Le devis rectifié d'environ 40 millions d'euros est notamment, mais pas uniquement, dû à des augmentations de prix. Des coûts de 3,5 millions d'euros sont dus à des avenants et à des augmentations d'honoraires. Ces derniers coûts sont en partie imputables à une préparation insuffisante du dossier par le collège échevinal.

Il convient de rappeler que le conseil communal avait déjà voté en 2008 la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes. À l'époque, le coût était de 18 millions d'euros, ce qui signifie que le projet était bien moins cher, même si un autre site avait été retenu à l'époque et que la passerelle était plus longue. Puis la crise financière est arrivée, le projet étant également bloqué par un parti politique, tandis que l'autre parti essayait de faire avancer le projet. Et il y a eu beaucoup de tergiversations relatives à l'emplacement du pont. Ensuite, d'aucuns ont estimé qu'il fallait aussi que les services de secours puissent passer sur le pont. Aujourd'hui, on peut retenir que tout investissement important en matière d'infrastructures ou de protection du climat qui n'est pas réalisé ou qui est reporté nous coûtera plus cher par la suite.

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP) :** La passerelle pour piétons et cyclistes Cents - Neudorf - Weimershof a déjà fait l'objet de discussions par le passé. Certains citoyens sont enthousiasmés par le projet, d'autres pas du tout. Cela dit, sur le papier, notre groupe peut approuver le projet en tant que tel, car il va dans le sens de la promotion de la mobilité douce. La question se pose toutefois de savoir à quel prix nous voulons mettre en œuvre le projet.

En décembre 2021, le conseil communal a voté un budget prévisionnel de 24 millions d'euros. Près de trois ans plus tard, sans qu'un seul sac de ciment n'ait été transporté de droite à gauche, nous sommes saisis d'un devis rectifié de 40,1 millions d'euros. Il est probable qu'une fois les travaux lancés, d'autres devis rectifiés suivront. Pourquoi maintenir le projet actuel malgré l'explosion des coûts et alors qu'aucun progrès n'est visible depuis des années de planification ?

Cela soulève également la question de savoir pourquoi on n'a pas maintenu le projet initial d'il y a 12 ans pour la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes sur un autre site. Qu'advient-il des terrains (60 ares) que le propriétaire de la brasserie avait alors cédés à la Ville ? Je cite : « (...) destinés à l'aménagement d'un chemin public menant vers la future passerelle reliant les quartiers de Cents et de Weimershof ».

Quelles sont les mesures envisagées pour rendre le quartier de Cents, et en premier lieu celui de Weimershof, accueillant pour les cyclistes, sachant que la route au niveau de l'accès à la passerelle de Weimershof présente une forte déclivité, que les rues sont étroites, qu'il y a beaucoup de circulation le matin et le midi en raison de la présence de l'école Sainte-Sophie et que les riverains garent leurs voitures des deux côtés ? On ne peut s'empêcher de penser que le concept initial a été perdu de vue et que l'augmentation des coûts n'entraîne aucune amélioration. Est-il vraiment dans l'intérêt de la collectivité de défendre cet investissement, qui est devenu entre-temps un projet *nice to have* ? À une époque où l'efficacité et la nécessité des projets d'infrastructure doivent être évaluées et où il est impossible de quantifier à l'avance le nombre de personnes qui utiliseront réellement le pont, il convient de se demander si le pont, sous sa forme actuelle, apportera réellement une valeur ajoutée suffisamment importante pour justifier l'énorme charge financière. N'y aurait-il pas une alternative qui relierait plus que deux quartiers de la ville et qui créerait peut-être même une liaison supplémentaire avec les communes environnantes ? Dans le cas d'une telle alternative, le prix serait justifié, car elle profiterait à de nombreux citoyens et répondrait à un concept de mobilité moderne.

Pour les raisons évoquées, notre groupe s'abstiendra lors du vote, comme il l'a fait en 2021.

**Monsieur Bob BIVER (CSV) :** Le devis rectifié est en effet largement supérieur aux coûts estimés en 2021. Les coûts supplémentaires sont dus aux différentes hausses des prix, notamment des matières premières.

La commission compétente s'est penchée sur le devis rectifié. Les membres de la commission ont émis un avis favorable par 10 voix pour et 4 abstentions.

Les coûts supplémentaires s'élèvent à environ 16 millions d'euros, dont environ 3 millions d'euros pour des améliorations, notamment parce que le pont se trouvera dans un couloir de vent, ce qui peut générer du bruit. Les moyens de supprimer ces inconvénients ont été étudiés, ce qui est également dans l'intérêt des riverains.

À Genève, un pont réservé aux piétons est en cours de construction à côté du pont du Mont-Blanc, sur une longueur de 234 mètres et une largeur de 4,80 mètres. Le projet a été approuvé en août dernier. Coût estimé : 54,6 millions d'euros. La construction d'un ascenseur n'est pas prévue. Cela montre que les prix des matières premières entraînent des coûts élevés, non seulement au Luxembourg, mais dans toute l'Europe.

La construction de la passerelle apportera une valeur ajoutée non seulement pour deux, mais pour trois quartiers de la ville. Les habitants du quartier de Neudorf pourront se rendre plus facilement au Kirchberg et à Cents grâce à l'ascenseur. Cela facilitera l'accès aux institutions situées à Kirchberg – Philharmonie, Coque, Bibliothèque nationale, musée... – et à l'INS. Le pont sera également utile aux habitants des nouveaux logements qui seront construits à Cents et au Kirchberg.

Notre groupe soutiendra le devis rectifié.

L'ascenseur Pfaffenthal-Oberstadt sera entretenu une fois par mois et sera fermé aux usagers pendant cette période. Il faudrait envisager d'inscrire au contrat de maintenance

de l'ascenseur de Neudorf que les travaux de maintenance doivent avoir lieu entre 10h00 et 16h00, afin que les citoyens puissent encore utiliser l'ascenseur pour se rendre au travail le matin et rentrer chez eux le soir.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** La passerelle pour piétons et cyclistes est un sujet fâcheux qui a déjà fait l'objet de nombreuses et longues discussions, même si elles n'ont pas duré 35 ans comme pour le projet de la Place de l'Etoile. Notre groupe critique le fait qu'il s'agit ici de faire passer un projet coûte que coûte. Aucune véritable analyse coûts/bénéfices n'a été réalisée. Avec une augmentation des coûts de 16 millions d'euros (+ 66 %), le rapport coûts/bénéfices s'est encore dégradé.

Lors d'une discussion, les habitants du quartier de Neudorf m'ont fait remarquer que Monsieur le conseiller Radoux avait dit à l'époque que le DP ne soutiendrait pas une passerelle pour piétons et cyclistes en raison de son coût élevé et de l'impossibilité d'y faire passer des minibus. Pourquoi Monsieur le conseiller Radoux a-t-il changé d'avis ?

En commission, Monsieur l'échevin Mosar a déclaré que les coûts supplémentaires étaient principalement dus à l'augmentation de l'indice des prix de la construction. C'est de la poudre aux yeux. Les coûts de construction n'ont pas augmenté de 66 %. Des erreurs ont clairement été commises lors de l'élaboration du devis. Les travaux de déboisement ont déjà commencé. La commission a souligné que la construction de l'ascenseur était particulièrement coûteuse et qu'une seule entreprise de construction d'ascenseurs avait présenté une offre dans le cadre des appels d'offres. Cela sent le monopole et j'espère que l'on n'aura pas délibérément renoncé à consulter d'autres entreprises.

Je constate également que les objections et les propositions de la majorité des habitants du quartier et du syndicat d'intérêts locaux n'ont pas été prises en considération. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait maintenant une demande d'arrêt des travaux et que de nombreux habitants du quartier de Neudorf soient mécontents. La Ville aurait dû impliquer les habitants dans les décisions et non les ignorer.

Pour toutes ces raisons, l'ADR ne soutiendra pas le devis rectifié.

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk) :** Pour préparer mon intervention, j'ai consulté ce que mon prédécesseur Guy Foetz, un passionné du vélo, avait dit à propos de ce projet. À l'époque, il avait souligné à juste titre qu'une bonne idée mal mise en œuvre n'a parfois aucun sens. Si j'abordais le sujet de manière idéologique – *déi Lénk* soutiennent la promotion de la mobilité douce –, nous devrions soutenir le devis rectifié. Toutefois, nous nous abstiendrons lors du vote, non pas par plaisir ni pour faire de l'opposition, mais parce que, dans le cadre de la discussion, on a souvent mis en garde contre le fait que le site retenu pouvait poser problème en raison du sous-sol rocheux, de l'écoulement de l'eau, etc. Il n'est donc pas surprenant que nous soyons confrontés aujourd'hui à des coûts supplémentaires considérables. En ce qui concerne le site retenu, il y a également un certain nombre de préoccupations environnementales. Au sein de notre groupe, nous avons beaucoup discuté du taux d'utilisation prévisible du pont. Personnellement, je n'ai pas de religion bien établie à ce sujet. Lorsque Madame Tanson était en charge du ressort de la mobilité, un bureau avait été chargé d'étudier l'utilité d'un pont. Cependant, aucune véritable étude de trafic n'a été réalisée. La manière dont le dossier a été abordé par le collège échevinal ne contribue pas à susciter l'intérêt pour la mobilité douce et peut même être une aubaine pour les citoyens qui ne veulent pas d'une passerelle pour piétons et cyclistes.

Nous pouvons supporter des coûts supplémentaires si aucune erreur n'a été commise au niveau politique. Dans le présent

dossier, il s'avère que le projet n'a pas été abordé comme il aurait dû l'être.

**Monsieur l'échevin Laurent MOSAR :** Je voudrais tout d'abord remercier tous les intervenants de leur intervention et des questions qu'ils ont posées. Pour ma part, je me limiterai à la partie financière.

Tout d'abord, une remarque générale. Le collègue échevinal a lui aussi mal au ventre lorsque nous sommes confrontés à une augmentation considérable des coûts initialement prévus. Au sein du collège échevinal, nous nous sommes longuement penchés sur le devis rectifié, tout comme nous nous sommes penchés sur d'autres dépassements de devis, et ce ne sera malheureusement pas le dernier devis rectifié dont nous aurons à nous occuper. Personne ne se réjouit de voir des dépassements de coûts dans des projets sur lesquels on a travaillé pendant de longues années, après avoir pris conseil auprès de bureaux d'experts compétents.

Je rejette catégoriquement le reproche de Monsieur le conseiller Benoy selon lequel les services communaux et le collège échevinal n'auraient pas fait du bon travail dans ce dossier. Nos services ont fait un travail de haut niveau et je ne vois pas ce que l'on peut leur reprocher, ni au collège échevinal. Comme pour tous les grands projets, un bureau d'architectes a été retenu avec un projet dans le cadre du concours d'architecture. Ce projet a été présenté aux habitants des quartiers concernés. Les différentes variantes ont été discutées. Finalement, c'est la présente variante qui a été retenue. Nos services et les architectes ont fait appel à des bureaux d'experts compétents. Sur la base des études de ces bureaux, les plans ont été élaborés et le devis a été calculé.

Le dépassement s'élève à 16 millions d'euros. Sur ce montant, 12,5 millions d'euros sont dus aux seules hausses légales. Ces surcoûts s'appliquent actuellement à presque tous les projets et nous ne pouvons rien y changer. D'autres coûts supplémentaires sont dus à une augmentation des prix des matériaux de construction. Les prix de l'acier font grimper les prix dans la construction. Les prix de l'acier sont soumis à une variation de prix relativement importante sur le marché. Les honoraires et les imprévus ne représentent qu'un million d'euros parmi les coûts supplémentaires.

Au sein du collège échevinal, nous avons longuement discuté de la manière dont nous devons procéder. Nous avons décidé de ne pas lancer un nouvel appel d'offres, car cela aurait entraîné une perte de temps supplémentaire. De plus, personne n'aurait pu nous assurer que le projet eût été moins cher et nous aurions même risqué que les coûts dépassent les 40 millions d'euros. Au sein du collège échevinal, nous étions d'avis que le projet devait être poursuivi. Comme vous le savez, le projet a été contesté en justice. Nous espérons que les plaignants n'obtiendront pas gain de cause devant les tribunaux.

J'ai pu déduire des différentes interventions – à l'exception de celle de Monsieur le conseiller Weidig – qu'il existe au sein du conseil communal un préjugé très favorable quant au principe et que seule l'augmentation des coûts – et, pour quelques-uns, la manière de procéder – est critiquée. Dans l'ensemble, tout le monde est d'accord pour dire que la construction de la passerelle pour piétons et cyclistes est judicieuse.

Pas plus tard que ce matin, en tant que représentant de la Ville de Luxembourg dans un groupe de travail au ministère de l'Intérieur, j'ai à nouveau insisté sur la nécessité de réviser la loi sur les marchés publics. Nous ne pouvons rien changer au fait qu'une seule entreprise d'ascenseurs – qui n'était d'ailleurs qu'un sous-traitant – ait pu soumettre une offre. Le texte de loi actuel ne permet pas à la commune de procéder autrement.

Même si nous sommes tous un peu mal à l'aise cet après-midi avec le devis rectifié, un vote favorable représente la seule bonne solution, raison pour laquelle je tiens à remercier tous ceux qui soutiendront le devis rectifié.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Je remercie Monsieur l'échevin Laurent Mosar de ses explications concernant le volet financier. Je remercie également tous les intervenants de leurs remarques, même si serais plus heureux si le devis rectifié était soutenu par tous les groupes politiques.

Je voudrais remercier Monsieur le conseiller Biver d'avoir cité l'exemple de la ville de Genève. Une passerelle pour piétons y sera construite pour plus de 50 millions de francs suisses, afin de permettre la suppression d'un trottoir et l'élargissement d'une piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc. Sachant que les coûts de personnel sont également élevés en Suisse, il est normal que les projets de construction de ponts soient plus coûteux qu'ailleurs.

En décembre 2021, le conseil communal a approuvé un devis de 24,1 millions d'euros calculé par les bureaux d'experts. Un appel d'offres public n'avait pas encore eu lieu à ce moment-là. En 2023, une version actualisée a été présentée au conseil communal, avec un coût estimé à 31,1 millions d'euros. Le seul reproche que l'on pourrait peut-être nous faire, c'est d'avoir choisi en 2017 de construire une passerelle pour les piétons et les cyclistes. Mais à mes yeux, c'était une bonne décision, car nous sommes convaincus que la passerelle est nécessaire.

En 2006, la Ville chargeait le bureau d'experts allemands *Planungsgemeinschaft Verkehr* d'élaborer un concept de circulation cycliste. La ville de Luxembourg étant très vallonnée, le bureau a constaté qu'il existait un certain nombre de sites sur le territoire de la capitale où la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes aurait un sens. Il a notamment été proposé de relier les quartiers de Cents, Neudorf et Weimershof par un pont.

Ensuite, 10 sites différents ont été analysés dans le quartier de Neudorf. Puis la crise financière est arrivée et de longues discussions ont suivi au sujet de la largeur du pont. Même si le coût est maintenant plus élevé que prévu, on peut affirmer que la conception du projet est maintenant parfaite et que nous avons affaire à une œuvre d'art.

Il y a beaucoup de pentes à Weimershof. Il convient de rappeler que lorsque nous avons eu cette discussion il y a dix ans, il n'y avait pas encore beaucoup de cyclistes avec un vélo électrique. La passerelle pour piétons et cyclistes a du sens. De nombreuses personnes travaillent sur le plateau du Kirchberg. Des entreprises, la Coque, la Bibliothèque nationale, la Philharmonie, pour ne citer que celles-là, y sont installées. Le nombre d'habitants du quartier de Kirchberg augmente, le tramway y circule, la piste cyclable est reliée au tramway. La Ville participe à des projets visant à améliorer les chemins qui mènent à la passerelle pour piétons et cyclistes. À Hamm se trouve un autre plateau où de nombreuses entreprises de services avec de nombreux employés se sont installées ou vont s'installer. Une piste cyclable nationale y passe en venant de Sandweiler / Contern et sera prolongée jusqu'à Pulvermühle. Avec une passerelle pour piétons et cyclistes entre la gare de Cents et la zone industrielle de Hamm, comme l'a envisagée la Ville, l'utilisation de moyens de transport alternatifs pourrait être davantage encouragée.

Nous sommes convaincus que le jour de l'inauguration de la passerelle pour piétons et cyclistes Cents – Neudorf – Weimershof, les membres du conseil communal qui ont annoncé aujourd'hui ne pas vouloir soutenir le devis rectifié seront également présents. Je lance donc un appel à ces collègues pour qu'ils approuvent cet investissement important et unique dans le cadre de la promotion de la mobilité douce.

Le coût annuel de l'ascenseur est estimé à 90.000 euros. La maintenance sera assurée 11 fois par an. Nous nous efforcerons de faire en sorte que les travaux de maintenance soient effectués la nuit afin de réduire au maximum les désagrèments pour les citoyens. Je suis fermement convaincu qu'avec la passerelle et l'ascenseur, nous apporterons une valeur ajoutée aux quartiers mentionnés. Nous ferons également le maximum pour réduire au maximum les inconvéniens ou les nuisances pour les habitants de Neudorf qui vivent à proximité, ou pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de nuisances du tout.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Le dossier fait état d'un surcoût de 2,5 millions d'euros pour des avenants au projet. N'aurait-il pas été possible de les prévoir dès le devis initial ? Nous estimons que le montant de 1.000.000 € pour les honoraires aurait également pu être pris en compte dès le départ.

Des décisions ont été reportées. Il y a 20 ans déjà, le conseil communal était d'accord pour dire que la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes était un projet important. Si nous comptons en plus les nombreuses heures de travail du personnel, le prix serait encore plus élevé. Si les décisions n'avaient pas été reportées, le projet aurait coûté beaucoup moins cher.

**Monsieur l'échevin Laurent MOSAR :** Monsieur le conseiller Benoy fait comme si les coûts supplémentaires étaient dus à des calculs erronés de la part de nos services. Le fait est que les bureaux d'experts viennent de constater que les quantités d'acier initialement prévues sont insuffisantes. La commission a discuté de la possibilité d'engager la responsabilité des bureaux d'études. Il convient de rappeler une fois de plus que ces calculs ne sont pas effectués par nos services, mais par des bureaux d'experts. Si les bureaux d'experts se trompent, nous ne nous en réjouissons pas non plus, mais nos services n'ont rien à voir avec cela.

*Le devis rectifié est approuvé avec le vote contre de Monsieur le conseiller Weidig (ADR) et l'abstention des représentants des groupes LSAP et déi Lénk.*

#### 4) Projet relatif aux travaux d'infrastructures dans la rue Cents

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 6.543.000 € relatif à l'exécution des travaux de réaménagement de la rue Cents (dernier lot). Le projet se situe au quartier Cents et plus particulièrement entre le boulevard Charles Simonis et le boulevard Nelson Mandela. Les rues directement concernées par le projet sont la rue Cents, le boulevard Charles Simonis, l'allée du Carmel, la rue Camille Polfer, Op der Heed, la rue Pierre Kohner et le boulevard Nelson Mandela. Le projet fait partie du programme pluriannuel du Service Coordination des chantiers (Serco). Un crédit de 100.000 € est prévu au budget extraordinaire du Service Serco pour l'exercice 2024. Le solde de 6.443.000 € est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés des exercices suivants.

#### 5) Travaux d'infrastructure rue de Beggen

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 14.836.000 € relatif à l'exécution des travaux d'infrastructures dans la rue de Beggen N7, sur le tronçon sis entre la rue du Travail et la rue du Pont, limitrophe au territoire de la commune de Walferdange.

La Division de la Voirie de Luxembourg de l'Administration des ponts et chaussées ne participera pas au projet en vue d'un

renouvellement, voire réaménagement des superstructures. Or, vu que la rue de Beggen fait partie du réseau routier national géré par l'État, l'Administration des ponts et chaussées assurera la fourniture des éléments de superstructures à remplacer (bordures, files de pavés et siphon) du fait du renouvellement des infrastructures sous-jacentes.

Le présent projet a été initié par Creos-Gaz et répond aux besoins prioritaires d'intervention de ce gestionnaire, ainsi que des services Canalisation et Eaux. Le Service Serco assurera la coordination du projet et des travaux.

Un crédit de 100.000 € est prévu à l'article 4/130/221313/20004 du budget extraordinaire du Service Serco pour l'exercice 2024. Le solde de 14.736.000 € est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés des exercices suivants.

**Monsieur Robert PHILIPPART (DP) :** Pour les deux projets, des travaux de « régularisation des armoires d'éclairage public et TIC » sont prévus. Toute la ville est parsemée de ces infrastructures techniques et de ces armoires techniques. Il est prouvé d'un point de vue technique, qu'il n'est pas toujours possible d'installer ces infrastructures en sous-sol. Il n'est pas non plus possible de les installer dans les caves de bâtiments privés, comme certains l'ont suggéré. Des exemples dans l'avenue de la Liberté, mais aussi dans la Vieille-Ville, montrent comment on peut regrouper ces infrastructures nécessaires et les traiter discrètement, les masquer comme une œuvre d'art. Un groupe de travail du ministère de la Culture a publié en 2019 des recommandations sur la manière d'installer discrètement de telles infrastructures techniques dans le périmètre des monuments protégés. Nous pouvons également nous en inspirer pour nos zones résidentielles, sachant que la qualité de l'espace public a une grande influence sur notre façon de vivre. La forme, la fonction et l'intégration dans l'espace vont de pair, et je serais ravi que la Ville puisse en tenir compte dans le cadre des travaux d'infrastructure.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Monsieur le conseiller Philippart a souligné les bonnes initiatives qui ont déjà été prises. Nous voulons poursuivre ces bonnes expériences. Une grande armoire technique, installée dans le parc au niveau de l'avenue de la Porte Neuve, a également été masquée comme une œuvre d'art. La société Creos n'est pas opposée à aller dans cette direction.

**Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) :** Les travaux de la rue de Beggen sont prévus pour deux ans. En commission, on nous a dit que des travaux en surface n'étaient pas prévus parce que l'Administration des ponts et chaussées n'avait pas fait de demande en ce sens. Cette réponse m'a tout de même étonné, car je suis d'avis que la Ville devrait faire valoir ses exigences dans l'intérêt des citoyens. Il semble qu'aucune réflexion n'ait été menée en amont pour améliorer la mobilité et l'aménagement de l'espace public. Même s'il s'agit d'une route nationale, la Ville aurait pu s'adresser à l'autorité nationale pour proposer des idées dans ce sens. Pour cette raison, *déi gréng* s'abstiendront lors du vote.

**Monsieur Bob BIVER (CSV) :** Nous avons étudié le projet en question en commission technique. Je tiens à préciser que la commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** En commission, nous avons reçu des explications détaillées de la part des représentants des services. Des travaux seront effectués en surface, notamment la séparation entre la bande de stationnement et la chaussée sera différente. La bordure sera supprimée et la séparation sera marquée par des pavés. La question a été posée en commission si des arbres seraient plantés. Il a été répondu qu'il s'agissait d'un projet de l'Administration des ponts et chaussées, réalisé également à la demande de Creos.



En outre, la plantation d'arbres n'est pas possible en raison du manque de place et de la présence de conduites souterraines. Il faut également tenir compte du fait que la rue de Beggen est une route importante pour la circulation en provenance du nord du pays, mais aussi pour la circulation urbaine, et qu'il n'y a pas de place à volonté pour prévoir des éléments supplémentaires qui n'y existent pas encore. Les explications des services ont satisfait les membres de la commission, ce qui s'est traduit par un vote favorable.

**Madame l'échevin Simone BEISSEL :** Pour les grandes routes, où le chef de file est l'Administration nationale des ponts et chaussées, il y a des règles pour savoir qui est autorisé à faire quoi. La Ville travaille en étroite collaboration avec l'Administration des ponts et chaussées, Creos et Post.

La rue de Beggen est une rue très fréquentée. Elle est l'un des principaux axes de circulation qui mènent à la ville. La rue de Beggen compte de nombreuses maisons dépourvues de garages. Les riverains garent donc leur voiture sur la bande de stationnement. Les canalisations seront remplacées des deux côtés. De plus, le grand collecteur de canalisation passe également par là. C'est donc en raison de contraintes techniques que certaines choses ne sont pas possibles. En commission, la question des arbres et de la piste cyclable a été soulevée. Il est prouvé que les racines des arbres endommagent les infrastructures souterraines et que la plupart des arbres n'ont aucune chance de s'y épanouir. Je ne me laisserai jamais de dire que nous faisons tout pour verdir notre ville autant que possible, encore faut-il que cela soit techniquement faisable.

D'une part, la rue de Beggen est une rue très fréquentée où il n'est pas agréable de circuler en tant que cycliste. D'autre part, il est prévu d'aménager une piste cyclable nationale, un projet auquel participe la Ville. Cette piste cyclable passera à l'arrière où les cyclistes pourront circuler confortablement et dans de meilleures conditions.

*Les deux projets sont approuvés, les représentants des groupes LSAP et déi gréng s'abstenant.*

## V. URBANISME

### 1) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 17, place d'Armes

Par courrier du 5 août 2024, le ministre de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine national le bâtiment situé 17, Place d'Armes. Dans la partie graphique du PAG, le bâtiment est marqué par un astérisque, ce qui représente le plus haut degré de protection communale. Le bâtiment est également situé dans la zone tampon des sites inscrits à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

L'origine de l'immeuble peut être retracée à la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, période de renforcement de la forteresse et de relogement des habitants des montées du Grund et du Pfaffenthal. Le Plan Boitard de 1802 montre que les immeubles sis 17, place d'Armes et 1, avenue Monterey formaient initialement un immeuble unique. L'entrée et l'escalier que partagent les deux immeubles de nos jours témoignent de cette configuration initiale. Les deux immeubles sont intimement liés, également en ce qui concerne l'accès et la répartition des caves. L'immeuble a été transformé à plusieurs reprises au cours des siècles. L'apparence éclectique de la façade date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle témoigne des différentes époques de l'urbanisation de la place d'Armes. Les différentes périodes de construction peuvent bien être identifiées et l'immeuble est bien conservé dans son ensemble. On

retrouve des parties authentiques autant à l'intérieur comme à l'extérieur. Le Service Urbanisme de la Ville ainsi que l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) sont en contact avec le propriétaire et son architecte au sujet de la transformation de l'immeuble.

Comme l'immeuble est intimement lié à l'immeuble sis 1, avenue Monterey, et que les deux bâtiments partagent des caractéristiques architecturales semblables et une valeur patrimoniale équivalente, le Service Urbanisme déplore le fait que cette volonté de protection porte uniquement sur l'immeuble 17, place d'Armes et non sur l'immeuble voisin.

*Le conseil communal donne un avis favorable à l'unanimité.*

### 2) Lotissements de terrains

Les demandes de lotissements de terrains suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- 18, rue de Kirchberg et 29 et 31, rue de Laroche : morcellement des lots 354/4187, 356/3917, 356/4144, 356/4304 et 445/4305 en vue de la création de 8 nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction et de 5 lots qui sont à intégrer dans le domaine public ;
- 87, Fond St Martin : réunion des lots 37/1515 et 37/5364 en vue de la création d'une place à bâtir dans le cadre d'un projet de transformation de l'immeuble sis 87, Fond St Martin ;
- Avenue Joseph Sax, rue Nicolas Liez et avenue Pasteur : réunion des parcelles 610/4678, 611/4340, 74/4341, 74/4342 et 74/4343 en vue de la création d'un nouveau terrain à bâtir ;
- 235, rue de Cessange : morcellement des parcelles 107/1433 et 106/1432 en vue de créer deux places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction et un lot restant ;
- 123, rue Cyprien Merjai : morcellement des parcelles 321/2986 et 321/3128 en vue de créer une place à bâtir ;
- 26, rue des Carrières : division de la parcelle 352/5493 afin de créer deux lots dont un lot sera réuni avec la parcelle adjacente numéro 352/5538 ;
- 88, rue des Maraîchers : réunion des parcelles 451/4214 et 452/3579 afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction ;
- 266, avenue Gaston Diderich : morcellement des parcelles 238/2472 et 250/6421 afin de créer une place à bâtir et un lot à intégrer dans le domaine public ;
- 96, avenue Gaston Diderich : division de la parcelle 617/4227 afin de créer deux places à bâtir pouvant accueillir chacune une construction.

## VI. AIDES FINANCIÈRES AUX ONG POUR DES PROJETS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

**Madame Sylvia CAMARDA (DP) :** Il faut saluer la rapidité de réaction de la Ville, qui a pris la décision de répartir les

fonds prévus pour l'association Caritas (27.207,71 €) entre les autres organisations non gouvernementales. Je tiens à en remercier nos services.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Nous transmettons ces remerciements aux services.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Je m'associe aux propos de Madame la conseillère Camarda. Je voudrais également saluer le fait que le sujet ait été clairement formulé. L'accès à l'eau est un sujet important et je suis heureuse de voir que cette thématique est également liée aux missions des communes. Je connais le travail que représente pour le service la lecture des projets reçus. Au sein de la commission, les différents projets sont examinés un par un. J'espère que nous lirons également plus attentivement l'un ou l'autre rapport d'activité afin de savoir comment les fonds seront utilisés.

**Madame Emilie COSTANTINI (CSV) :** Nous saluons l'initiative de la Ville de continuer à soutenir des projets portés par des organisations non gouvernementales luxembourgeoises. Cette année, il s'agit de projets qui soutiennent l'accès à l'eau. Pour soutenir ces projets, un budget de 500.000 € est prévu et sera réparti entre 20 ONG. Les projets des ONG ont été reconnus par la commission comme étant conformes au thème imposé. Les montants qui seront alloués aux 20 ONG ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

**Madame Antonia AFONSO (LSAP) :** Nous soutenons ces projets, mais nous aimerions savoir quels sont les critères de répartition des fonds entre les différentes ONG. Comment s'explique la différence du montant accordé à la Croix-Rouge et le montant accordé à d'autres organisations ?

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Le projet d'aide de la Croix-Rouge en Ukraine vise à améliorer l'accès à l'eau dans le nord de Donetsk. Je suis d'accord avec le principe qu'il est important de soutenir financièrement l'Ukraine, mais je tiens à souligner que les Russes pénètrent de plus en plus dans cette région et qu'il s'agit donc pratiquement d'une zone de guerre. Sur leur chemin, les Russes détruisent toutes les infrastructures, ce qui fait qu'il est un peu étrange d'y mettre en œuvre un projet, dans un contexte politique très flou et une situation qui peut changer de jour en jour. En cas de traité de paix entre l'Ukraine et la Russie, le projet serait très utile et nous souhaiterions alors certainement que davantage de fonds y soient consacrés.

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** La Ville de Luxembourg se donne un budget. Les fonds sont répartis entre les différents projets d'ONG, qui ont tous été examinés. Pour les fonds qui auraient dû être attribués à la Caritas, la décision a été prise de les répartir parmi les autres ONG. Dans le cadre de leur demande, les ONG demandent une certaine somme d'argent pour un projet qu'elles ont choisi. Cette procédure avait été discutée en réunion de commission et approuvée à l'unanimité.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Le projet présenté par la Croix-Rouge a été examiné et présenté en commission. Il est vrai que la mise en œuvre du projet est prévue dans une zone de conflit, ce qui rend d'autant plus urgente la mise en place de l'aide.

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** La représentante de l'ADR a soutenu le projet en commission.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Nous espérons tous que la guerre se terminera un jour. En attendant, les habitants de la région concernée ont un besoin urgent d'aide et d'accès à l'eau.

Une aide financière est accordée à l'unanimité aux ONG suivantes pour la mise en œuvre des projets soumis :

ONG	Subside
<b>Action Solidarité Tiers Monde</b> Promotion de pratiques agroécologiques dans la commune de Doufelgou, Togo	13.146,80 €
<b>Aide Internationale de la Croix Rouge Luxembourgeoise</b> Permettre un accès sécurisé à l'eau dans la partie nord de la région de Donetsk, Ukraine	145.835,90 €
<b>Care Luxembourg</b> Soutenir l'accès à l'eau potable dans l'État de Southern Shan, Myanmar	30.340,68 €
<b>Eng oppen Hand fir Malawi</b> Amélioration des conditions de vie de la population (volet eau) dans la région de B'wathalika, Malawi	9.722,39 €
<b>Entwécklong duerch gerechten Handel</b> Promouvoir la participation des jeunes et des femmes dans la gouvernance (soutien de 30 agricultrices) en l'État de Karnataka, Inde	4.569,53 €
<b>Fondation Chrëschte mam Sahel</b> Améliorer l'accès à l'eau potable à travers la réalisation de forages au Burkina Faso	9.004,18 €
<b>Fondation Follereau</b> Promotion de la santé par l'amélioration de l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène au Togo	25.706,79 €
<b>Fondation Partage</b> Autonomisation et amélioration de la sécurité alimentaire par l'accès à l'eau de la communauté de Turkana, Kenya	35.000,62 €
<b>Iles de Paix Luxembourg</b> Amélioration des conditions de vie et résilience à travers l'accès à l'eau et l'appui aux systèmes alimentaires durables à Arusha, Tanzanie	11.666,87 €
<b>Objectif Tiers Monde</b> Amélioration de l'accès à l'eau à usage agricole et à usage domestique dans la commune de Carrefour, Haïti	52.963,67 €
<b>PADEM</b> Soutien des enfants et adolescents et de leurs familles pour faire face au changement climatique à Poroma, Bolivie	37.770,26 €
<b>SOS Faim – Action pour le développement</b> L'eau : fondement de la riziculture nigérienne	7.777,92 €
<b>Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal</b> Approvisionnement en eau potable dans le village de Parseni, Népal	13.241,90 €

<b>Aide au Bénin</b> Appui à l'éducation, eau, hygiène et assainissement dans l'école primaire publique de Lokozoun, Bénin	7.291,80 €
<b>Action pour un Monde Uni</b> Création d'un système de collecte des eaux de pluie et installation de jardins agro-écologiques à Cochabamba, Bolivie	20.699,71 €
<b>Frères des Hommes</b> Renforcement des communautés rurales face aux crises climatiques, sociopolitiques, économiques et sanitaires à Matagalpa, Nicaragua	7.291,80 €
<b>Kindernothilfe</b> Zugang zu sauberem Wasser für benachteiligte Kinder und Jugendliche in M'belwa, Malawi	14.583,59 €
<b>ONGD FNEL</b> Accès renforcé à l'eau potable et à des sanitaires dans 41 écoles rurales communautaires de Hupsekot, Népal	7.558,60 €
<b>SOS Sahel International Luxembourg</b> Accès à l'eau pour les activités maraîchères en vue de l'amélioration des revenus des femmes du village de Belgué, Burkina Faso	15.789,65 €
<b>SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg</b> Accompagnement des communautés à l'accès à l'eau potable dans le village d'Anagbo, Bénin	30.037,34 €

## VII. AIMF

Le projet de l'AIMF de mise en place d'un système décentralisé d'approvisionnement en eau potable à Luang Prabang (Laos) est soutenu à l'unanimité à hauteur de 30.000 €.

## VIII. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ALAC

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : L'Agence luxembourgeoise d'action culturelle (ALAC) a été créée en 1996, après que la ville de Luxembourg ait été pour la première fois capitale européenne de la culture. La coopération entre l'État luxembourgeois et la Ville qui en a résulté a été très positive. Nous souhaitons poursuivre cette bonne collaboration.

L'ALAC est soutenue financièrement à 50 % par l'État et à 50 % par la Ville. Avec le gouvernement précédent, nous avons décidé, pour des raisons de simplicité, de procéder à une séparation, car il était devenu évident qu'il y avait d'un côté les activités de l'État et de l'autre celles de la Ville (qui se déroulent au Cercle Cité). Les négociations y relatives se sont déroulées en toute amitié et en toute franchise.

Par courrier du 15 janvier 2024, le ministère de la Culture a informé l'ALAC de la création, le 27 novembre 2011, d'un groupement d'intérêt économique dénommé « Luxembourg-ticket GIE ». Celui-ci reprend les tâches qui étaient effectuées par l'ALAC pour le compte de l'État.

Le ministère de la Culture nous a informés que l'État se désistait en tant que membre de l'ALAC et que l'Administration communale de la Ville de Luxembourg restait donc le seul membre de l'ALAC. Compte tenu du désistement de l'État, la Ville a été contrainte d'adapter les statuts de l'ALAC aux nouvelles modalités pratiques, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement de l'association. Parallèlement, les statuts de l'ALAC ont été adaptés aux nouvelles dispositions de la loi du 7 août 2023 relative aux associations.

Comme par le passé, les activités de la Ville seront réalisées par l'ALAC. Avec la mise en service complète d'un futur centre culturel *Schluetchthaus*, on pourrait envisager de confier également à l'ALAC les activités qui s'y déroulent.

**Madame Sylvia CAMARDA (DP)** : Nous sommes heureux que l'ALAC continue à s'occuper de la programmation des activités du Cercle Cité. Un excellent travail est réalisé dans ce domaine. Les activités au *Ratskeller* sont très populaires. Je voudrais mentionner les expositions « Prix Pictet Human » et « CeCiL's Box by Nika Schmitt ». Les films présentés sont également très intéressants. Un programme de films sur le thème « Screenings on inclusion – Should we all be feminists ? » est actuellement en cours. De nombreux sujets d'actualité différents sont abordés à travers les activités. L'ALAC organise des concerts, des conférences et des spectacles. Le Cercle Cité propose également de nombreuses activités pour les enfants. Le Cercle Cité est un lieu particulier, le cœur de la ville de Luxembourg, qui vit grâce à ses nombreuses activités. En outre, des événements privés y sont également organisés. Le centre de conférence a accueilli des événements 180 jours par an. La programmation de tous ces événements demande beaucoup de travail. C'est pourquoi je suis heureuse d'apprendre que la Ville poursuivra sa collaboration avec l'ALAC. L'équipe de l'ALAC est très engagée, de sorte que je suis fermement convaincue qu'il y aura encore une programmation intéressante à l'avenir.

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng)** : Je ne peux que me rallier aux propos de Madame la conseillère Camarda. La question se pose cependant de savoir si une complémentarité entre l'ALAC et le Service Coordination culturelle de la Ville a un sens ou s'il ne serait pas judicieux de centraliser un jour toute la coordination en un seul endroit. C'est une réflexion qu'il faudrait garder à l'esprit.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Nous sommes ouverts à l'avenir. Le Service Coordination culturelle est également hébergé au Cercle Cité. La collaboration entre l'ALAC et ce service est excellente. Le site du *Schluetchthaus* est déjà utilisé, et ce de manière très intéressante. Madame Vanessa Cum, Coordinatrice culturelle, s'occupe actuellement de la programmation au *Schluetchthaus* avec une association. Avec la mise en service complète du *Schluetchthaus*, la programmation connaîtra une extension. Le collègue échevinal n'est fermé à aucune idée. Tant que cela fonctionne bien et que tout se passe bien ensemble, nous continuerons ainsi. Le grand avantage que présente la gestion actuelle est la grande flexibilité. Nous aurons toujours l'occasion d'en parler dans le cadre des débats budgétaires annuels.

*Le conseil communal approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'ALAC.*

## IX. ORGANISATION SCOLAIRE DÉFINITIVE 2024/2025

**Monsieur l'échevin Paul GALLES :** Nous avons devant nous un dossier bien rempli avec de nombreux documents, même s'il s'agit d'une procédure presque automatisée. Les informations qui manquent lors du vote sur l'organisation scolaire provisoire sont disponibles lors du vote sur l'organisation scolaire définitive. D'une part, il s'agit d'ajustements au niveau des classes scolaires. Par exemple, des classes ont été regroupées sur les sites Gare 3.1 et Hollerich 2.1, ce qui est dû au fait qu'il n'y a pas assez d'élèves pour former des classes séparées. Lorsque des classes sont fusionnées, cela signifie qu'un titulaire de classe est libéré pour d'autres postes. Des ajustements sont également effectués en raison de démissions et de départs à la retraite. Les autres facteurs qui entrent en jeu sont les congés, les décharges et les plans de surveillance. Il s'agit donc en fait d'une formalité.

**Madame Colette MART (DP) :** « D'Schoul ass eng aal Tatta » (« L'école est une vieille mémé »). Cette phrase à la fois provocatrice et quelque peu défaitiste a été prononcée il y a plus de 20 ans par un enseignant lors d'une interview que j'avais réalisée. Depuis lors, beaucoup de choses ont changé dans la politique scolaire. En 2009, une nouvelle loi scolaire est entrée en vigueur et, au cours des dix dernières années, beaucoup de choses ont bougé et innové. On a cherché des réponses en matière d'éducation dans une société qui change, qui est devenue plus hétérogène, où les enfants et les jeunes de tous les pays doivent avoir leur chance, où aucun enfant ne doit être laissé pour compte, où, en plus des connaissances scolaires, il faut encourager la cohabitation, l'empathie et le respect, des valeurs qui ne sont plus transmises à chaque enfant à la maison.

Nous nous éloignons de plus en plus de ce que l'on appelle la « pédagogie noire », que ma génération a connue, lorsque les élèves se faisaient taper sur les doigts avec une canne, étaient mis au coin ou envoyés à la porte, lorsqu'on n'essayait pas de comprendre chaque enfant individuellement et de le prendre par la main là où il en était.

Les nouveautés importantes de ces dix dernières années à Luxembourg-Ville sont certainement la création d'écoles internationales, la collaboration entre l'école et le foyer scolaire, le fait que de nombreux enfants soient pris en charge toute la journée dans une structure. À cela s'ajoute le fait que la société est devenue plus exigeante et plus dure, que les exigences du monde du travail sont élevées et qu'en plus des compétences linguistiques, techniques et scientifiques, l'informatique est devenue un must sans lequel aucun jeune ne trouverait sa place sur le marché du travail. Avec l'IA, nous entrons dans une nouvelle phase et la question se pose de savoir ce qu'elle apporte à nos enfants dans nos écoles. Comment les amener progressivement à ce nouveau monde, sans perdre de vue que l'effort scolaire, l'apprentissage, l'humanité, la solidarité, l'amitié et la sensibilité restent des éléments déterminants de la vie ?

Depuis longtemps, nos écoles et celles de la Ville de Luxembourg ne peuvent donc plus être qualifiées de « aal Tatta ». Le mérite en revient à la politique nationale, mais aussi à la Ville de Luxembourg qui, depuis des décennies, a toujours su reconnaître les signes du temps et créer un cadre dans lequel les enfants peuvent bien s'épanouir et où les parents sont également aidés. Je suis heureuse de constater qu'il existe également un certain nombre d'approches innovantes pour la rentrée 2024/2025.

Le nouveau programme « Activités Nature » a été présenté en commission scolaire. Le projet « Schoul dobaussen » est désormais une possibilité ouverte à toutes les écoles. Le conseil communal a donné son feu vert au projet « Haff

Mombel-Klein ». Des activités y ont déjà eu lieu pour les enfants. Des *Bëschklassen* existent à différents endroits et la *Bëschspillschoul* est toujours très appréciée. Dans le nouveau quartier Kuebeberg, la pédagogie scolaire et la pédagogie de la nature seront très étroitement liées. À l'école Gare, le projet « UpFoundation » se poursuit et doit permettre de mieux relier tous les acteurs sociaux du quartier. En 2024/2025, nous pourrions également être actifs dans le *makerspace*, et c'est certainement le bon endroit pour réfléchir au défi de l'IA et à l'éducation aux médias.

La promotion du sport, la collaboration avec la LASEP, la sensibilisation à la musique se poursuivront également et je me réjouis de l'embauche d'un coordinateur pour l'aménagement des cours d'école. C'est important pour nos écoliers, mais aussi pour nos quartiers, sachant que les cours d'école sont aussi des terrains de jeux publics où les enfants se retrouvent. Dans ce contexte, il convient de rappeler un projet que j'avais encore initié dans ma fonction d'échevin, afin que les enfants de l'école de la rue Gellé, lorsqu'ils passent de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, puissent continuer à fréquenter le foyer scolaire jusqu'à l'âge de 14 ans, afin d'y être encadrés et de bénéficier de l'offre de l'aide aux devoirs. L'association Inter-Actions avait proposé sa collaboration pour ce projet.

Je souhaite au nouvel échevin scolaire Paul Galles beaucoup de succès et beaucoup d'énergie, de bonnes idées pour continuer à innover. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de l'organisation scolaire définitive et il va de soi que je soutiendrai l'organisation scolaire définitive 2024/2025.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** L'organisation scolaire définitive se caractérise surtout par des chiffres relatifs à des postes, etc. Nous sommes heureux de constater que tous les postes sont occupés et que le fonctionnement est assuré. Je tiens à saluer les efforts qui ont été faits pour qu'il en soit ainsi et surtout à remercier le Service Enseignement de son engagement.

Je ne vais pas revenir sur tout ce que j'ai dit dans le cadre de la discussion sur l'organisation scolaire provisoire, ce qui ne signifie pas que mes déclarations ne restent pas valables.

À la demande de la commission scolaire, des informations ont été fournies sur le nombre d'enseignants diplômés par rapport au nombre d'enseignants non diplômés. Il est positif de constater que dans le premier cycle, 80 % des postes sont occupés par du personnel diplômé et que ce taux atteint 94 % dans les cycles 2 à 4.

Les chiffres fournis ne permettent pas de savoir comment se présente la situation dans les classes particulièrement critiques, c.-à-d. au cycle 2.1, où les enfants apprennent à lire et à écrire, et au cycle 4.2, où les enfants sont préparés au passage dans l'enseignement secondaire. Ces classes sont-elles dirigées par du personnel breveté ? Dans le cadre d'une discussion sur la permutation, il est apparu clairement que plusieurs postes n'étaient pas encore pourvus dans différentes écoles, par exemple dans le quartier d'Eich et dans le quartier de la Gare. Ces classes sont-elles désormais dirigées par du personnel enseignant breveté ? Pour les deux écoles où de nombreux postes étaient encore vacants cet été, j'espère que le Service Enseignement pourra les accompagner davantage afin de pouvoir retenir les nouveaux enseignants, de sorte qu'ils soient toujours présents pour l'année scolaire 2025/2026. Nous sommes tous conscients que la stabilité des équipes est aussi un critère de qualité.

Monsieur l'échevin Galles a évoqué des regroupements de classes, entre autres dans le quartier de la Gare. Quelle était la raison de ces regroupements de classes ? Était-ce parce que le nombre d'enfants n'était pas suffisant pour créer deux

classes ou parce que le tourisme scolaire s'est développé ? Quand les travaux de réaménagement de la cour de l'école rue du Commerce seront-ils terminés ? En ce qui concerne la végétalisation et le réaménagement des cours d'école, il faut redoubler d'efforts. Il faut espérer que le recrutement d'une personne chargée du dossier de réaménagement des cours d'école permettra d'avancer plus rapidement sur le projet. A-t-on installé d'autres équipements de jeux dans les cours d'école pendant les vacances d'été ? Pour ma part, je continue à trouver la plupart des cours d'école plutôt dépourvus de charme. Plus de verdure et un aménagement des cours d'école davantage axé sur les besoins des enfants seraient bénéfiques à la qualité de notre école.

J'ai reçu une réponse à ma question concernant le désamiantage de l'école de Gasperich. Malheureusement, contrairement à ce qui était prévu, l'école n'est pas encore en service. Quelles en sont les raisons ? Le personnel enseignant de l'école s'intéresse également à l'avenir de l'utilisation des bâtiments, étant donné que le nombre de classes est impressionnant. L'école de Gasperich compte à elle seule 10 classes de maternelle. Dans le cadre de la discussion sur l'organisation scolaire, il a été question d'un avant-projet pour un nouveau bâtiment. Sait-on déjà quand cet avant-projet sera discuté avec le personnel enseignant de l'école de Gasperich ? Lors de la commission scolaire, il avait été indiqué qu'il était judicieux d'associer le personnel enseignant et les enfants dès le début de la planification de nouveaux bâtiments.

L'alphabétisation en français va nous créer des défis. Nous attendons tous d'une alphabétisation en français une plus grande égalité des chances et peut-être aussi une diminution du tourisme scolaire. Monsieur l'échevin Galles a dit qu'il avait cela à l'esprit. Serait-il possible de fournir, à la fin de l'année scolaire 2024/2025, des informations plus détaillées sur la manière selon laquelle la Ville compte procéder ? Est-ce qu'on mènera des enquêtes préalables sur les besoins ? Est-ce qu'on examinera ce que cette nouveauté implique en termes d'infrastructures et de personnel ? Comment la communication avec les parents fonctionnera-t-elle ?

Il est important que les plans de développement scolaire (PDS) soient utilisés comme un instrument, qu'une évaluation soit effectuée, qu'ils soient présentés aux parents et qu'ils soient accessibles sur le site Internet des écoles.

La motion de Monsieur le conseiller Benoy relative à la sécurité sur le chemin de l'école aurait très bien pu avoir sa place dans la discussion que nous menons aujourd'hui. Cela n'a malheureusement pas été retenu. Sachant que les différents aspects seront discutés en commission, je souhaiterais que nous sachions concrètement ce qui est prévu, ce qui sera réalisé et jusqu'à quand, par exemple, le *Kinderstadtplan* ou les « coupes scolaires » seront déployés dans les différents quartiers de la ville.

Je m'en tiendrai à ce que j'ai dit cet été, en appelant les personnes concernées à mettre davantage l'accent sur la qualité.

Monsieur l'échevin Galles avait laissé entendre que la commission scolaire pourrait se pencher sur les données du ministère de l'Éducation nationale concernant les « épreuves standardisées », afin d'examiner comment nous pourrions baser sur des faits l'affectation du personnel pour l'année scolaire 2025/2026. Les infrastructures (bâtiments scolaires, cours d'école) doivent être abordées concrètement avec les moyens financiers dont nous disposons. Il faut également faire les efforts nécessaires pour soutenir le personnel enseignant, afin que nous puissions garder le personnel scolaire plus longtemps dans l'optique d'une communauté scolaire plus stable.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de l'organisation scolaire ! Je souhaite aux élèves et au

personnel enseignant beaucoup de succès pour l'année scolaire 2024/2025.

**Monsieur l'échevin Paul GALLES :** Je remercie Madame la conseillère Mart et Madame la conseillère Brömmel de leurs interventions au sujet de l'organisation scolaire définitive 2024/2025. Un certain nombre de questions – y compris des questions plus profondes – ont été soulevées. Derrière une organisation scolaire se cachent donc aussi de nombreuses questions de principe qui vont bien au-delà des questions relatives au nombre de classes. L'école comprend également les bâtiments, les cours de récréation, le chemin de l'école, etc. C'est un sujet très passionnant et complexe.

Je voudrais remercier la conseillère Mart pour ses propos encourageants. Face aux défis existants et à venir, il s'avère bon que notre école ne soit pas une « *aal Tatta* », mais un « *jonke Spréngerléck* » [une jeune personne pleine d'entrain]. Je peux vous assurer que toutes les personnes impliquées aux différents niveaux s'engagent pleinement. Nous nous associons bien entendu aux remerciements adressés au personnel enseignant. Ce dernier et les nombreux autres acteurs, les parents, les comités d'école, la direction régionale, notre Service Enseignement et les différents départements, tous font un travail remarquable. Nous travaillons activement pour que nos écoles et les enfants qui les fréquentent se portent aussi bien que possible.

L'idée innovante d'un « foyer de transition » pour les enfants jusqu'à 14 ans a été évoquée. L'objectif est d'accompagner les enfants dans des phases plus difficiles pour eux et de répondre plus spécifiquement à leurs besoins.

Madame la conseillère Brömmel s'est enquis de l'occupation des postes liés aux classes C 2.1 et C 4.2 à Eich et dans le quartier de la Gare. Je transmettrai ces informations à Madame la conseillère Brömmel. Ces classes sont également soumises au régime de permutation. Il arrive régulièrement que des enseignants qui ne sont pas en poste depuis longtemps à Luxembourg-Ville ou qui n'ont pas exercé le métier d'enseignant depuis longtemps se retrouvent à la tête d'une classe C 4.2, par exemple, ce qui comporte des défis particuliers. Sur la base de notre expérience et des informations que nous recevons de la direction régionale, nous partons toujours du principe qu'ils font du bon travail.

Madame la conseillère Brömmel a soulevé à nouveau la question de la possibilité d'établir des comparaisons entre les écoles sur la base des résultats des épreuves standardisées. Je suis en train de plaider en ce sens auprès du ministère. La balle est dans le camp du ministère. Il s'agit d'un processus plus long car, à ma connaissance, les résultats ne sont pas destinés à être discutés publiquement, mais seulement communiqués aux enseignants concernés et aux parents pour leurs enfants respectifs.

Les nouveaux enseignants sont reçus par la direction régionale et reçoivent des informations sur les offres de la direction régionale et du Service Enseignement de la Ville de Luxembourg. En tant qu'échevin scolaire, je participe à cette réunion et propose aux enseignants de nous contacter s'ils ont d'autres questions. Il s'agit donc d'une démarche proactive. Début novembre, je rencontrerai le Comité de cogestion, qui recueille les préoccupations du personnel enseignant, afin d'examiner ensemble quelles seront les grandes étapes pour faciliter davantage les tâches du personnel enseignant à l'école. Dans ce contexte, le problème des photocopieuses avait également été soulevé. Nous serons en mesure de proposer une solution à l'occasion de cette réunion.

Le réaménagement de la cour de l'école de la rue du Commerce devrait commencer pendant les vacances. Selon mes informations, les travaux devraient être terminés pour la rentrée 2025/2026. Les travaux seront réalisés pendant les

vacances scolaires afin de ne pas perturber le fonctionnement des écoles. La Ville entend créer un poste de « coordinateur cours d'école » afin de pouvoir mettre en œuvre plus rapidement des projets dans ce domaine qui concerne toute une série de services communaux.

Madame la conseillère Brömmel s'est interrogée sur les raisons du retard au niveau des travaux relatifs à l'école de Gasperich. Je demanderai des précisions et communiquerai la réponse à Madame la conseillère Brömmel. Les acteurs concernés seront impliqués dans la mesure du possible.

Selon mes informations, le nombre d'inscriptions à l'école Gare a diminué. Je ne dispose pas d'informations selon lesquelles il y aurait plus de cas de tourisme scolaire et il ne semble donc pas que ce soit la raison pour laquelle les classes ont été regroupées. Nous avons un bon dialogue avec les différents acteurs, qui n'hésitent pas à nous contacter pour nous faire part de leurs besoins sur le terrain.

Récemment, une première table ronde a eu lieu pour aborder et planifier le défi de l'alphabétisation en français. Je vais bientôt regarder de plus près un projet pilote dans la commune de Dudelange. L'alphabétisation en français soulève notamment la question de la taille de l'école à partir de laquelle le doublement des classes devient probable. Pour les grandes écoles, cela sera peu probable, mais pour les petites écoles, le défi sera plus grand. Se posera également la question de la disponibilité des salles de classe, et de la manière dont l'éducation formelle et non formelle peuvent partager des locaux. Il semble qu'on ait trouvé une bonne solution à cet égard à Dudelange. C'est pourquoi nous avons manifesté notre intérêt pour mieux connaître le projet pilote de Dudelange. Les planifications en collaboration avec la direction régionale ont donc débuté.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je remercie Monsieur l'échevin Paul Galles de ses explications détaillées.

*L'organisation scolaire définitive 2024/2025 est approuvée à l'unanimité.*

## X. CONGÉ POLITIQUE

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Des modifications ont été apportées au régime des congés politiques pour les élus locaux. Les nouvelles mesures tiennent compte de la diversification des fonctions des élus locaux et visent à faciliter leur engagement indispensable pour les communes. Le quota d'heures par réunion du conseil communal était jusqu'à présent de 9 heures. Avec le nouveau règlement, ce nombre d'heures est porté à 15. Nous avons eu des discussions au sein du collège échevinal et j'ai eu des discussions avec tous les groupes politiques. Les différents groupes politiques ont discuté au sein de leurs instances respectives. Voici maintenant les propositions qui m'ont été soumises par les groupes politiques :

- CSV : 5 heures, dont 3 heures seraient attribuées à M. Bauer et 2 heures à M. Biver ;
- DP : 5 heures, dont 3 heures iraient à M. Goldschmidt et 2 heures à M. Radoux ;
- *déi gréng* : 3 heures, dont 2 heures iraient à M. Benoy et 1 heure à Mme Gaasch ;
- LSAP : 2 heures, dont 1 heure irait à Mme Miltgen et 1 heure à M. Boisante.

Cette répartition a été retenue en accord avec M. Wagner (*déi Lénk*) et M. Weidig (ADR).

*Le conseil communal marque son accord à l'unanimité.*

## XI. MOTION POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LE QUARTIER DE LA GARE

*Cette motion a été déposée par déi gréng.*

**Madame Christa BRÖMMEL (*déi gréng*) :** Dans cette motion, nous traitons d'une problématique qui reste très actuelle. La motion a été déposée il y a un peu plus d'un an, alors que nous sortions à peine des élections communales. La majorité DP-CSV a été confirmée lors des élections, mais n'a apparemment pas réussi à rassurer suffisamment les citoyens du quartier Gare, car une grande marche de protestation a eu lieu. La motion cite également des demandes qui avaient déjà été formulées (réaménagement de la rue de Strasbourg, décentralisation des services sociaux, présence policière accrue, dynamisation du commerce, etc.) Il s'agit de points qui auraient pu être abordés plus clairement lors du précédent mandat DP-CSV.

La motion constate que la situation dans le quartier de la Gare reste problématique et que cela se traduit par une mauvaise qualité de vie pour de nombreux habitants. Les causes de cette situation sont complexes, de sorte qu'il faut aussi trouver des solutions multiples qui doivent être recherchées avec de nombreux acteurs, mais aussi au niveau de la Ville de Luxembourg. Les solutions ne doivent pas se faire au détriment des plus faibles. Eux aussi méritent que cela se fasse dans le respect de la dignité humaine.

La motion fait également référence aux initiatives déjà prises et aux développements qui ont eu lieu. Lors de la présentation de la motion en septembre 2023, j'ai clairement indiqué que notre souhait était que la motion puisse être soutenue par tous les groupes politiques afin de donner un signal dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens du quartier de la Gare. C'est dans cet esprit que le groupe *déi gréng* s'est déclaré prêt à apporter, le cas échéant, des modifications au texte afin de parvenir à un large consensus.

Il y a eu un important échange d'informations lors des différentes réunions des commissions consultatives.

Madame l'échevin Cahen ne voit pas la nécessité de créer un coordinateur du quartier. Même si nous estimons qu'un coordinateur de quartier peut jouer un rôle important, nous pourrions accepter de renoncer à cette demande. En commission, de nombreux membres ont fait remarquer que la création d'un groupe *WhatsApp* n'était pas comparable à la création d'un poste de coordinateur de quartier.

La demande d'une « antenne hygiène » ne veut en aucun cas dénigrer le travail du Service Hygiène de la Ville. Nous y voyons surtout une mesure d'accompagnement pour que les particuliers et les commerçants aient un interlocuteur direct sur place. L'antenne serait disponible 24 heures sur 24, effectuerait systématiquement des travaux de nettoyage et/ou pourrait être contactée pour nettoyer immédiatement les endroits sales, par exemple l'entrée d'un bâtiment privé ou le trottoir devant un magasin ou un arrêt de bus/tram.

En ce qui concerne la demande de prévoir davantage d'infrastructures d'hygiène (toilettes, douches), Madame l'échevin Cahen nous a fait savoir que des mesures sont prévues à cet égard. Où en est cette planification ? De telles infrastructures

permettront d'améliorer la situation tant pour les riverains que pour les personnes qui ne disposent pas d'une salle de bains privée.

Concernant la demande de décentralisation des structures sociales, on sait que les choses sont en train de bouger. L'ouverture d'une nouvelle structure *Abrigado* est prévue. Madame l'échevin Cahen ne manque jamais de nous rappeler que de nouvelles structures *housing first* sont créées. Dans le cadre de la décentralisation, nous pouvons imaginer d'autres solutions qui s'adressent également à d'autres groupes cibles.

Voilà pour les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission sociale. Je voudrais également évoquer les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission du développement urbain. Je tiens à saluer le fait que de nombreuses initiatives nous aient été présentées en commission, initiatives dont nous n'avions pas connaissance et que nous n'avons donc pas pu prendre en compte dans notre motion.

En ce qui concerne le domaine économique, je constate qu'après le dépôt de notre motion, des mesures ont été prises et des embauches ont eu lieu. Il faut se féliciter de cette évolution. Cependant, la majorité DP-CSV pourrait maintenant argumenter que la motion est devenue caduque parce que des mesures ont déjà été prises. Cela concerne également les pop-up stores : Monsieur l'échevin Bauer nous a dit en commission qu'une évaluation de ce projet avait été réalisée. Les résultats de cette évaluation ne nous ont pas été présentés.

Pour ce qui est de l'aménagement de l'espace public, le collègue échevinal a indiqué que des contacts avaient été pris avec les CFL en vue du réaménagement de la Place de la Gare. Je ne sais pas dans quelle mesure d'autres initiatives ont été prises pour l'aménagement de la Place Wallis, ni si des plans ont déjà été établis. Il me semble que le collègue échevinal est conscient de la nécessité de prendre des mesures dans ce domaine également.

En ce qui concerne la demande de promouvoir l'installation d'art urbain, le collègue échevinal a mentionné de nombreuses initiatives, des mesures que nous soutenons bien entendu.

Notre collègue François Benoy s'est exprimé en commission au sujet de la mobilité.

En conclusion, je voudrais retenir que le collègue échevinal pourrait très bien soutenir la motion déposée par le groupe *déi gréng*, ce qui nous permettrait de créer une bonne base dans l'intérêt du quartier de la Gare et de nous sentir ensemble responsables. J'appelle donc le collègue échevinal et tous les groupes politiques à soutenir cette motion et à reconnaître que nous sommes confrontés à une problématique complexe et que de nombreux acteurs doivent collaborer à l'élaboration de solutions multiples et variées, tout en sachant que les problèmes ne peuvent pas être résolus du jour au lendemain.

#### Motion

« Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

- Reconnaissant que le quartier de la Gare fait face à plusieurs problématiques menant à une dégradation de la qualité de vie dans ce quartier, en l'occurrence :
  - un grand nombre de bâtiments en rénovation;
  - des chantiers d'envergure qui s'ensuivent depuis la fin du chantier du tram et le réaménagement de la place de Paris, la rue de Strasbourg, le parking Martys, et la place de la Gare;
  - des commerces inoccupés et un marché hebdomadaire peu attractif;

- la concentration d'une offre de services de santé et du social et, par conséquent, la présence de leur clientèle qui sont des personnes marginalisées et vulnérables;

- les phénomènes de la vente de drogues illicites et de la prostitution;

- Constatant que les actes de vandalisme et d'incivilités nourrissent un sentiment d'insécurité parmi les commerçant.es et les habitant.es du Quartier Gare;
- Reconnaissant la responsabilité et le devoir politique de la Ville de Luxembourg (VdL) de garantir la sécurité et la qualité de vie possible pour celles et ceux qui vivent, travaillent, visitent et traversent le quartier de la Gare;
- Comprenant le mécontentement exprimé aussi bien par les habitant.es que par les commerçant.es du Quartier Gare par rapport à la situation;
- Rappelant que la VdL, après consultation des citoyen.nes du quartier de la Gare, a mis en place des mesures comme le service pour citoyen.nes « À vos côtés »;
- Saluant l'augmentation des effectifs de la Police et soulignant que la présence renforcée de la police ayant seul le pouvoir de maintien de l'ordre public reste toujours importante;
- Rappelant que sur base de la loi du 27 juillet 2022 relative aux sanctions administratives communales et à l'élargissement des compétences des agents municipaux et du règlement de la Police de la Ville de Luxembourg, la formation de nouveaux agents municipaux dont les compétences d'intervention ont été augmentées est en cours;
- Reconnaissant que la VdL finance des initiatives et services des acteurs conventionnés (CNDS, Croix-Rouge Luxembourgeoise, InterActions et Caritas), qui accueillent et prennent en charge des personnes touchées par le sans-abrisme, la toxicomanie, la prostitution et la détresse psychologique;
- Référant vers le monitoring social réalisé lors de la dernière législature, qui doit guider les politiques de la VdL en fonction des situations et besoins différenciés des quartiers;
- Soulignant la volonté de la Ville de Luxembourg de favoriser le commerce dans tous les quartiers et d'apporter une plus-value importante aux habitant.es et visiteur.es de la Ville ;

Demande au collègue échevinal :

- De créer au sein de la VdL le poste d'une/un coordinateur.ice de quartier avec, pour fonction, de faire le lien entre l'administration communale et les habitant.es, commerçant.es et associations du quartier de la Gare (et d'autres quartiers). Le/la coordinateur.ice du quartier va recueillir les questions et demandes du terrain, informer le terrain des initiatives et projets prévus par la VdL, organiser des échanges réguliers et faire remonter les problèmes et propositions directement aux services communaux concernés ;
- De mettre en place une « antenne hygiène » dans le Quartier Gare disponible 24h/24 et 7j/7, qui nettoie systématiquement et/ou peut être contactée pour faire nettoyer immédiatement des endroits salis, p.ex. une entrée (privée) ou un trottoir devant un magasin

ou un arrêt de bus/tram, afin de réduire les nuisances liées à la saleté et à la pollution ;

- De prévoir des services d'aide et des locaux permettant aux personnes dans le besoin d'aller aux toilettes, de se laver, de changer de vêtements et des emplacements permettant de déposer d'une manière hygiénisée des aiguilles ou autres ustensiles liés à la consommation de drogue et la prostitution (p.ex. via des poubelles spécifiques) ;

Quant à la situation des commerces dans le quartier de la Gare:

- De nommer une personne qualifiée de coordination des commerces au sein de la VdL dont la tâche est de chercher proactivement le contact direct avec les propriétaires des commerces et des locaux commerciaux, d'anticiper l'inoccupation des locaux, d'aider à trouver d'autres reprenant.es, de veiller au respect des réglementations en lien avec l'exploitation d'un commerce;
- De solliciter le Ministère de l'Économie pour réaliser une étude sur la situation du commerce dans les quartiers Gare et Ville-Haute sur base du pouvoir d'achat permettant alors de mieux aiguïser la politique communale en matière de soutien des commerces;
- D'évaluer le programme des Pop-Up Stores et de proposer des Pop-Up Stores dans les locaux commerciaux inoccupés dans le quartier de la Gare;

Quant à l'aménagement de l'espace public:

- De présenter au Conseil communal dans les meilleurs délais une proposition pour rendre la place Walis et ses alentours plus attractifs. Cette proposition doit prioriser la mobilité douce, dévier la circulation motorisée vers la Rocade, promouvoir le vivre-ensemble et le commerce et ainsi améliorer la qualité de vie dans cet endroit;
- De réaliser l'aménagement de la Place de la Gare conjointement avec l'État et la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL), même dans l'intermédiaire, dans le respect d'un urbanisme inclusif, accueillant et naturalisé, et comprenant également un parking pour vélos en lien avec les besoins relevés par les CFL et le Ministère des Transports;
- De favoriser l'installation d'« urban art » dans les endroits enlaidis par les chantiers;
- De faire au Conseil communal une proposition pour un aménagement « culturel » du quartier, comprenant des lieux culturels facilement accessibles pour l'ensemble des citoyen.nes (tels que cinéma, petit théâtre, Tiers Lieux, Maison de quartier, ...);

Quant à la sécurité:

- D'élaborer, conjointement avec les acteurs concernés (VdL, Police, acteurs sociaux, habitant.es, commerçant.es, CFL, ...) un plan de sécurité pour le Quartier Gare qui intègre les volets prévention, accompagnement social et répression;
- De continuer à exiger à ce que des policiers en nombre suffisant soient affectés au commissariat de la Gare et que la présence de la Police soit effectuée plutôt à pied ou à vélo qu'en voiture;
- D'interdire l'établissement des cabarets et de sex-shops dans le voisinage direct de l'école de la Gare;

Quant à la situation des personnes marginalisées:

- De décentraliser en concertation avec le Ministère de la Famille et le Ministère de la Santé, l'offre d'aide pour personnes toxicomanes en fonction des besoins spécifiques de ce groupe de personnes, comprenant des structures pluridisciplinaires de taille plus petite que l'Abrigado et située en dehors du quartier de la Gare et de Bonnevoie, tout en restant facilement accessible;
- De donner priorité à la création des logements « housing-first » en nombre conséquent et situé en dehors du quartier de la Gare. »

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Madame la conseillère Brömmel vient de présenter la motion de son groupe tout en donnant un aperçu des discussions menées en commission. Après que le groupe *déi gréng* avait déposé sa motion en septembre 2023, un travail important a en effet été réalisé au sein des commissions.

**Monsieur Robert PHILIPPART (DP) :** Il s'agit d'une motion importante, mais elle semble négliger plusieurs points importants. Depuis que la motion a été déposée, de nombreux efforts remarquables ont été faits par la Ville, mais leur mise en œuvre a été entravée ou retardée. Je pense par exemple aux sociétés de gardiennage ou à la discussion sur l'installation de caméras de surveillance.

Je tiens également à souligner qu'il ne suffit pas de rédiger une motion pour un seul groupe cible, même si l'initiative est louable en soi. L'*Apéri'tour* du quartier de la Gare a impliqué tous les citoyens du quartier, quelles que soient leurs origines ainsi que leurs intérêts – politiques ou non –, et ce n'était pas la première fois que les citoyens du quartier de la Gare se réunissaient pour faire part de leurs préoccupations.

J'estime que le facteur de densification est très important. Nous avons affaire dans le quartier de la Gare à une densification des emplois (Cité de la sécurité sociale, CFL, autres commerces, le grand hôtel qui ouvrira dans quelques semaines place de la Gare ...). Cela signifie qu'une nouvelle dynamique est en train de se mettre en place. Un *pop-up store* s'est installé de manière permanente dans l'avenue de la Gare. Je pense également au *Creative Hub* de la rue de Hollerich et aux emplois qui seront créés dans le secteur de la Rocade. Il y aura donc une redynamisation du quartier, une nouvelle mixité. Il y aura également une densification de l'habitat. Les projets Paul Wurth, Dernier Sol et *Nei Hollerech* vont conduire à un doublement de la surface du quartier de la Gare. La population va augmenter. Tout cela a également un impact, mais n'est pas mentionné dans la motion.

J'ai eu l'occasion de visiter l'*Abrigado* et je ne peux que constater que des services utiles et de qualité y sont proposés. Il faut se réjouir de l'extension de cette structure. Dans la motion, il est question d'implanter plusieurs petites structures de ce genre sur le territoire de la capitale. Dans ce contexte, je pense à notre secteur des soins de santé, où nous avons créé de nombreuses petites structures, ce qui est tout à fait bien et important. Mais il peut arriver que ces structures se trouvent confrontées à un cas pour lequel elles ne soient pas suffisamment équipées. Tout doit donc être bien réfléchi, et il faut discuter avec tous les acteurs concernés.

Il est important qu'une consultation citoyenne ait eu lieu, impliquant non seulement les riverains, mais aussi tous ceux qui y travaillent, comme cela est prévu dans le cadre des tours à travers les 24 quartiers.

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk) :** J'ai lu les rapports des commissions consultatives. Il y a eu beaucoup de discussions au sein de la commission sociale. Nous sommes tous



conscients qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de *law and order*, mais d'un problème multifactoriel. Ce n'est pas non plus nouveau de dire qu'il y a plus de problèmes dans le quartier de la Gare que dans d'autres quartiers de la ville. Il se peut que les problèmes aient atteint une autre ampleur ces derniers temps. Des problèmes existaient déjà dans le quartier de la Gare dans les années 70 et 80 – et même avant. Il s'agit d'un quartier qui a probablement été souvent négligé, dont la Ville ne s'est pas suffisamment occupée historiquement, de sorte que les problèmes se sont accumulés.

Néanmoins, il ne faut pas présenter le quartier comme s'il n'était plus possible d'y vivre. Au quartier de la gare, on a l'impression de se trouver dans une grande ville. C'est un quartier très vivant avec de nombreuses possibilités de shopping. Sur le plan culturel, l'offre pourrait être plus importante. Du point de vue de la mobilité, le quartier de la Gare bénéficie d'une situation favorable, tant au niveau national qu'international. D'autre part, il y a des problèmes qui ne sont pas nouveaux et que l'on rencontre à différents niveaux.

Tous les groupes politiques essaient d'apporter des propositions pour améliorer la situation. Personne ne prétend que tout va bien. Dans la motion déposée par *déi gréng*, on trouve également des revendications que le groupe *déi Lénk* soutient depuis longtemps déjà et sur lesquelles ma collègue Ana Correia avait déjà pris position il y a quelques années lors d'une conférence de presse.

On peut discuter de la demande de création d'un coordinateur de quartier et des tâches qui pourraient lui être confiées. Les arguments avancés par le collège échevinal pour dire qu'un tel poste n'est pas nécessaire m'ont tout de même laissé perplexe. Un groupe *WhatsApp* ne peut pas remplacer une politique sérieuse. Le collège échevinal fait valoir que lui et les services sont de toute façon en contact avec les habitants du quartier. Ce n'est pas mon intention de remettre cela en question. Je pense qu'il serait très intéressant d'avoir un coordinateur de quartier. Il s'agirait d'un point de contact pour les citoyens, et le coordinateur pourrait également avoir pour mission d'organiser des rencontres entre les habitants et les services sociaux, les forces de l'ordre, etc., et d'aider le collège échevinal dans son travail. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a des problèmes dans le quartier de la Gare, mais les responsables politiques font la sourde oreille, font référence à un groupe *WhatsApp* et semblent penser que cela suffit. On pourrait également discuter de la création de comités de quartier.

Le collège échevinal continue d'argumenter qu'une « antenne hygiène » fonctionne déjà. Or, celle-ci ne fonctionne pas le soir ni la nuit. C'est pourtant ce que demande la motion.

Si la majorité DP-CSV est d'avis que les demandes formulées dans la motion seront de toute façon mises en œuvre, il devrait être facile pour elle de soutenir la motion. Le groupe *déi Lénk* soutiendra la motion déposée par *déi gréng*.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Le quartier de la Gare tient très à cœur à notre groupe. Le quartier souffre d'une stigmatisation liée aux nombreux problèmes pouvant exister dans une société, que ce soit dans le domaine de la sécurité, de la santé, du social ou du développement urbain. Le groupe LSAP s'efforce toujours de rechercher le dialogue, d'agir pour que le quartier puisse se débarrasser de sa mauvaise réputation et de développer une approche holistique et globale des problèmes. Les demandes formulées dans la motion touchent à différents niveaux afin d'améliorer la situation du quartier de la Gare et de lui redonner un bel avenir. Notre groupe soutiendra la présente motion.

**Madame Emilie COSTANTINI (CSV) :** Les discussions menées en commission sociale et en commission de la mobilité urbaine étaient intéressantes. Le fait est que beaucoup

de choses ont déjà été faites entre-temps. Dans le contexte des actions déjà entreprises par la majorité DP-CSV, nous estimons que la présente motion n'est pas nécessaire.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Nous pouvons volontiers nous renseigner auprès des habitants pour savoir si, comme le pense Madame la conseillère Costantini, tous les problèmes sont effectivement résolus. Nous pensons que ce n'est pas le cas. Nous voulons travailler intensivement au sein du conseil communal pour résoudre les multiples problèmes, qui nécessitent également des solutions multiples. Nous avons essayé de donner à la motion une large portée, afin de pouvoir trouver un consensus au sein du conseil communal et de travailler ensemble à des solutions dans l'intérêt du quartier et de ses habitants. Les solutions ne peuvent pas être réduites à un seul niveau. C'est pourquoi nous nous sommes donné beaucoup de mal pour prendre en compte tous ces aspects dans la motion pour que celle-ci puisse être soutenue par tous les groupes et pour envoyer un signal fort.

J'ai été à la fois surpris et déçu par la déclaration de Monsieur le conseiller Philippart selon laquelle la motion ne tient pas compte de beaucoup d'aspects. M. Philippart aurait pu présenter des propositions de texte concrètes, auxquelles nous aurions certainement été ouverts. Dans le cadre de la discussion menée au sein de la commission de la mobilité urbaine, j'ai adressé le 11 mars 2024 un courriel à Madame la conseillère Costantini, Monsieur le conseiller Biver, Monsieur l'échevin Goldschmidt et Madame l'échevin Cahen, dans lequel je faisais des propositions de texte concrètes qui reflétaient les réflexions et les opinions de tous les membres de la commission. Le groupe *déi gréng* essaie de travailler de manière constructive, de collaborer avec la majorité et de trouver des solutions pour notre ville. Je n'ai pas encore reçu de réponse à cet e-mail. Nous avons essayé d'adapter le texte de la motion afin de tenir compte des points de vue de toutes les parties concernées. Plusieurs passages du texte qui avaient donné lieu à des discussions ont été supprimés ou formulés de manière plus générale. Nous avons apporté ces adaptations au texte dans le cadre d'un dialogue constructif. Dans l'intérêt d'une bonne collaboration, nous restons ouverts à de nouvelles adaptations du texte. Si vous estimez que la création d'un coordinateur de quartier n'est pas acceptable pour vous, nous serions prêts à supprimer ce passage du texte – même si nous estimons qu'il s'agit d'une mesure importante. Élaborons ensemble un ensemble de mesures bien ficelées pour améliorer la situation dans le quartier de la Gare ! Nous ne pouvons toutefois pas inclure dans la motion l'affirmation de Madame la conseillère Costantini selon laquelle tous les problèmes auraient été résolus. Notre groupe continue à demander un grand engagement pour le quartier de la Gare.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** La ville de Luxembourg compte 24 quartiers. Dans la déclaration échevinale, nous avons annoncé d'aller dans les 24 quartiers en 2024, car le collège échevinal se sent responsable de coordonner la politique de l'ensemble des services qui travaillent de manière transversale dans l'intérêt de la ville et de ses citoyens. Les services travaillent dans l'intérêt de tous les quartiers. Dès lors, la majorité DP-CSV ne voit pas l'intérêt d'un poste de coordinateur de quartier. Il existe une organisation verticale et une organisation horizontale. Si on met une personne dans une fonction horizontale, cette personne n'a pas de pouvoir de décision, mais son rôle est de coordonner. Nos services ont déjà une grande responsabilité. Cela n'aurait aucun sens et ne témoignerait pas d'une organisation efficace si on leur adjoignait encore des coordinateurs dont le rôle se limiterait essentiellement à demander de temps en temps si telle ou telle chose a déjà été abordée et de transmettre ces informations au collège échevinal afin qu'il intervienne pour qu'un dossier déterminé puisse avancer.

La première priorité de la Cellule Développement commercial et économique est de faire progresser les pôles commerciaux

de la Ville-Haute et du quartier de la Gare. Nous pourrions aller demander à chaque service ce qu'il met en œuvre comme action dans chaque quartier au cours de cette année et de l'année 2025. Si nous le faisons, nous devrions organiser 20 réunions pour chaque commission consultative, au cours desquelles les représentants de chaque service nous exposeraient les mesures mises en œuvre dans chaque quartier. Je n'en vois pas l'utilité. En commission, les représentants des services ont détaillé les différents projets de construction dans le quartier de la Gare. Il n'a pas fallu de motion pour que ces projets voient le jour et soient mis en œuvre.

Hormis le fait que la motion permet de mener une large discussion, elle n'apporte aucune valeur ajoutée dans l'orientation du travail de nos services, du collège échevinal et de la majorité DP-CSV. La seule chose avec laquelle je pourrais être d'accord – et sur ce point vous êtes en totale opposition avec ce que vous avez dit ces dernières années au niveau communal et national – serait la formulation « *reconnaissant la responsabilité et le devoir politique de la Ville de Luxembourg (VdL) de garantir la sécurité* », tout en précisant que nous n'avons pas cette responsabilité et ce devoir politique d'un point de vue juridique. Madame le bourgmestre n'a pas de pouvoir de police, sauf en cas de situation de crise. La police dépend du ministère de l'Intérieur. Néanmoins, les citoyens attendent de la Ville que, lorsque des situations d'insécurité sont constatées, nous agissions et ne nous contentions pas de renvoyer à la responsabilité du ministre. C'est la raison pour laquelle le collège échevinal, en collaboration avec la majorité DP-CSV, a pris des mesures ces dernières années et chargé des sociétés de gardiennage privées de patrouiller sur des sites spécifiques, afin de donner aux gens un sentiment de sécurité et de contribuer à la sécurité sur ces sites.

La diversité des problèmes du quartier de la Gare et les différents thèmes – sécurité, culture, commerce, action sociale, etc. – sont abordés dans la déclaration échevinale, et nous faisons confiance au collège échevinal et à nos services pour mettre en œuvre les mesures qui y sont annoncées. Dans l'esprit d'une bonne collaboration, le groupe *déi gréng* aurait pu soutenir la déclaration échevinale. Les différentes actions qui y sont inscrites se reflètent d'ailleurs également dans le budget, raison pour laquelle j'invite d'ores et déjà le groupe *déi gréng* à soutenir le projet de budget 2025.

Je suis membre du conseil communal depuis de nombreuses années et j'ai participé à de nombreuses réunions de citoyens dans le quartier de la Gare en présence des responsables politiques. Je n'ai jamais entendu quelqu'un dire qu'il y avait le besoin d'un coordinateur de quartier. Les gens ont d'autres préoccupations. J'ai récemment été abordé par une femme qui travaille dans le secteur social et qui fait des visites à domicile en journée et en soirée, notamment dans le quartier de la Gare. La semaine passée, sa voiture a été forcée. Les employées des services de soins mobiles doivent enjamber des toxicomanes dans les entrées d'immeubles, elles voient des personnes à moitié nues qui s'injectent des drogues...

La femme que j'ai mentionnée, qui a un sens aigu des responsabilités sociales, m'a dit qu'elle et ses collègues avaient peur. Le passage « de continuer à exiger à ce que des policiers en nombre suffisant soient affectés... » contenu dans la présente motion ne manque pas d'ironie lorsqu'il est formulé par *déi gréng*.

Avant le changement de gouvernement, nous avons réclamé pendant des années l'affectation de plus de policiers sur le terrain. Rien n'a été fait. Les citoyens le voulaient, nous n'avons cessé de le réclamer et, bien entendu, nous en avons fait l'un de nos thèmes électoraux. C'est un sujet qui reste d'actualité. Pour les habitants du quartier de la Gare, il n'est pas tangible que la situation s'améliore. Au contraire, les problèmes s'aggravent. Il y a de plus en plus de toxicomanes, on fait le trafic de drogues et on consomme en pleine rue et,

depuis samedi dernier, nous savons pourquoi différents problèmes ne sont pas abordés. Les vrais problèmes doivent être abordés en collaboration avec le gouvernement, sachant que la plupart des problèmes relèvent de sa responsabilité.

Notre groupe ne soutiendra pas la motion du groupe *déi gréng*.

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** Au sein de la commission sociale, nous avons eu de bonnes et intéressantes discussions, nous avons examiné point par point. Il y a eu une longue discussion sur la demande d'un « coordinateur de quartier ». Nous ne partageons pas l'avis du groupe *déi gréng*. Nous ne voyons pas de valeur ajoutée dans la création d'un poste de « coordinateur de quartier ». Non seulement je participe aux réunions de citoyens dans le quartier de la Gare, mais je m'y déplace aussi beaucoup. Actuellement, il existe déjà une sorte de « coordinateurs de quartier » et ce, à différents niveaux. Les citoyens et les commerçants viennent nous voir lorsqu'il y a un problème ou qu'ils veulent nous faire part de quelque chose. Il y a les équipes d'À vos côtés qui nous rapportent ce que les gens leur disent, quels sont les soucis et les besoins des gens.

Les problèmes du quartier de la Gare sont multiples et il serait faux de les minimiser. Monsieur le conseiller Wagner dit que tout le monde fait des propositions. C'est une bonne chose, de sorte que j'aborderai brièvement les propositions. En effet, en commission sociale, j'avais annoncé avec joie que nous avons trouvé un lieu où les personnes vivant dans la rue pouvaient aller aux toilettes ou prendre une douche. Une telle structure existe déjà au Café Courage à Bonnevoie, mais il y a un besoin urgent d'une ou de plusieurs structures dans d'autres endroits. Nous avons réussi à trouver un autre site adéquat, mais la copropriété s'est opposée à la création d'une telle structure. Nous confions la gestion de telles structures à une institution sociale et les gens ne doivent pas avoir peur si une telle structure ouvre dans leur quartier. La Ville met à la disposition de l'association qui s'occupe des personnes qui viennent ici pour prendre une douche, voir un médecin ou aller aux toilettes, les moyens nécessaires pour assurer une bonne organisation. De telles structures sont bien planifiées et des personnes du métier y travaillent. Aucune plainte ne m'a été adressée dans ce contexte, ni au ministère de la Famille, ni à la Ville de Luxembourg. J'ai été très attristée de constater que cette structure n'ait pas pu voir le jour.

Dans la motion, on demande des équipements culturels et des activités dans le quartier. En collaboration avec nos services, nous avons organisé des concerts qui ont eu lieu chaque semaine, le jeudi soir.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Ces concerts ont été organisés durant l'été 2024. Notre motion a été déposée en septembre 2023.

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** J'admets volontiers que ces concerts ne sauveront pas le quartier. Il s'agit d'une première tentative. Les concerts ont eu tantôt plus, tantôt moins d'affluence. L'initiative peut être développée, par exemple en fournissant des bancs et en installant des stands de nourriture et de boissons. Avec nos services, nous ferons des efforts supplémentaires pour animer le quartier sur le plan culturel.

La motion demande au collège échevinal de décentraliser l'offre d'aide aux toxicomanes en fonction des besoins spécifiques de ce groupe de personnes. Là encore, je ne peux qu'être d'accord, mais l'exemple que je viens de citer montre que ce n'est pas toujours aussi simple. Il faut saluer le fait que le ministère de la Santé s'engage avec nous dans la voie de la création d'une nouvelle structure *Abrigado*, sachant que la structure de conteneurs actuelle ne répond plus aux besoins. Il convient de noter qu'il existe bel et bien des structures sur d'autres sites, comme par exemple la structure de la *Jugend-an Drogenhëllef*. Le ministère de la Santé est à la recherche

d'un autre site où les personnes toxicodépendantes peuvent par exemple venir chercher de la méthadone avant d'aller travailler. Il se passe donc beaucoup de choses, même si nous ne le crions pas toujours sur les toits. En ce qui concerne la délocalisation des structures, je suis ouverte à toute proposition visant à créer des structures avec douches et toilettes ainsi que des haltes de nuit – tout en rappelant que la mise en place de telles structures peut malheureusement se heurter au manque de volonté d'une copropriété, par exemple.

Dans le cadre de différents projets VEFA, la Ville créera d'autres logements *housing first*. Je partage l'avis selon lequel les structures mentionnées ne doivent pas toutes être situées dans le quartier de la Gare. L'expérience que nous avons acquise avec les logements *housing first* est positive. Ils permettent aux personnes concernées de faire un premier pas vers un retour à la vie normale. Il s'agit d'un premier pas pour rendre leur dignité aux personnes. L'expérience montre que les personnes dépendantes consomment moins d'alcool ou de drogue lorsqu'elles vivent dans un logement *housing first*, voire renoncent complètement à la consommation d'alcool ou de drogues. Je suis heureuse de constater que mes collègues du collège échevinal sont prêts à participer à la création de logements *housing first* dans le cadre de projets VEFA.

Il y a deux semaines, mon entreprise a fêté ses 100 ans. Une femme à la recherche d'un emploi m'a fait savoir qu'elle souhaitait un poste dans le centre commercial où se trouve l'un de nos magasins, car son mari n'était pas d'accord pour qu'elle travaille dans le quartier de la Gare. Il est important que nous travaillions à contrer cette réputation négative du quartier. Je passe beaucoup de temps dans le quartier de la Gare et il ne m'est rien arrivé jusqu'à présent. Il arrive aussi que des gens se fassent voler leur portefeuille dans d'autres quartiers de la ville. Nous devons donc faire attention à ne pas dénigrer le quartier de la Gare. Il s'agit d'un quartier avec un grand potentiel et nous devrions tous travailler ensemble pour en faire à nouveau l'un des quartiers les plus attrayants de la ville, car il s'agit d'un quartier jeune et dynamique où vivent et circulent de nombreuses personnes d'origines diverses.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Les initiateurs de la motion ont indiqué qu'ils avaient essayé de mettre le plus de choses possibles dans la motion. Nous pouvons être d'accord avec beaucoup de choses, mais c'est justement parce qu'ils y ont mis beaucoup de choses qu'il y a des points que nous ne partageons pas. Comme partout, il y a des opinions différentes. Au niveau de nos services, il existe également des points que certains apprécient moins et d'autres plus. Une motion ne suffit pas pour que tout soit en ordre demain dans le quartier de la Gare. Mes collègues du collège échevinal ne manqueront pas d'évoquer les différents efforts déjà entrepris dans leur domaine de compétence et les mesures encore prévues.

En ce qui concerne l'hygiène, les différentes commissions ont exposé tout ce que notre Service Hygiène fait déjà dans le quartier de la Gare et autour de la structure *Abrigado*. Notre Service Hygiène veille à la propreté du quartier de la Gare 7 jours sur 7, à partir de 5 heures du matin (6 heures du matin le week-end). En semaine, des interventions supplémentaires ont lieu entre 9h et 17h, et le week-end entre 13h et 17h. Dans les endroits sensibles, où de nombreuses drogues sont consommées et où on trouve plus de déchets, une équipe spéciale intervient. Ils reçoivent une formation spéciale, portent des vêtements spéciaux et des chaussures spéciales. Je comprends que le Service Hygiène ait du mal à répondre à l'exigence d'être sur place 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La Ville s'efforce de trouver un site dans le quartier de la Gare – il y en a un dans la partie supérieure de la ville – où l'équipe de nettoyage peut entreposer son matériel et commencer sa tournée de nettoyage.

Le Service Hygiène n'est pas ravi – et moi non plus – de la demande de délocalisation de structures sociales sur le

territoire de la ville, car il faudrait alors davantage d'équipes d'intervention du Service Hygiène. Si cette délocalisation devait avoir lieu au niveau national, la situation serait différente. Le Service Hygiène connaît les différents points chauds et sait comment les maîtriser. Il souligne qu'il faut prendre les problèmes à la racine. Parmi ces problèmes, il y a par exemple le fait que certaines personnes ne veulent plus travailler dans le quartier de la Gare et que d'autres ne veulent plus s'y déplacer qu'en compagnie de collaborateurs du projet « À vos côtés ».

Nous sommes donc confrontés à des problématiques multiples. Certes, la Ville doit assumer ses responsabilités, mais elle ne peut résoudre tous les problèmes à elle seule. Elle a fait appel aux services de sociétés de gardiennage, ce qui a entraîné une remise en question juridique de l'utilisation de leurs services dans l'espace public. Mais le fait est que les citoyens du quartier de la Gare ont accueilli favorablement la présence d'agents de sécurité. Je me souviens de réunions de citoyens dans le quartier de la Gare, où des représentants du Service Hygiène étaient également présents et où les citoyens ont exprimé leur satisfaction quant au travail du Service Hygiène. À l'époque, peu de représentants du groupe dont nous discutons la motion aujourd'hui ont assisté à la réunion. Il est important de s'attaquer à la racine des problèmes, et nous continuons à penser que le recours à des services de gardiennage peut être un soutien à la police, sachant que des centaines d'agents de police ne peuvent pas être envoyés comme par magie dans le quartier de la Gare pour y patrouiller et qu'ils sont également requis ailleurs. Nos règlements précisent ce que nous pouvons faire en tant que commune et où se situe la responsabilité des propriétaires privés. Notre Service Hygiène n'est pas autorisé par la loi à intervenir sur des terrains privés. Le personnel du Service Hygiène est joignable par téléphone et par e-mail. Il reçoit les plaintes et se rend sur place lorsque des lieux publics insalubres lui sont signalés.

En ce qui concerne le ressort des espaces publics, il convient de noter qu'un certain nombre de concerts ont été organisés. Notre service compétent est d'avis qu'il serait bien d'organiser des événements sur un site tel que la Place de la Gare. Il veut prendre contact avec les CFL pour voir s'il est vraiment nécessaire de construire un grand parking à cet endroit, c.-à-d. s'il ne serait pas possible de construire le parking à côté. Il serait bon de disposer non seulement de la place de Paris, mais aussi de la place de la Gare pour y organiser des événements. Je suis d'accord avec Madame l'échevin Cahen pour dire qu'il faut arrêter de parler négativement du quartier de la Gare et qu'il ne faut pas non plus fermer les yeux sur les problèmes existants.

**Monsieur l'échevin Paul GALLES :** L'école Rue du Commerce et le foyer scolaire sont situés au centre du quartier de la Gare. Il est compréhensible que les préoccupations des familles avec enfants qui habitent le quartier de la Gare soient souvent plus nuancées, raison pour laquelle le Service Enseignement est souvent confronté à des demandes.

Nous entretenons un dialogue très étroit avec le comité de l'école de la rue du Commerce, ainsi qu'avec d'autres personnes qui font part de leurs préoccupations par d'autres moyens. De nombreuses réunions ont eu lieu, auxquelles ont participé Madame le bourgmestre Polfer et le ministre de l'Intérieur, afin d'élaborer ensemble des solutions cohérentes, des réunions qui ont porté leurs fruits et qui ont été suivies de mesures, comme la présence d'une société de gardiennage aux abords du centre culturel et sociétair, situé à proximité immédiate de l'école et du foyer scolaire. La présence policière a été renforcée. Le Service Hygiène est toujours très attentif et enlève les seringues de drogue qui se trouvent aux alentours de l'école et du foyer scolaire.

Lors de la rentrée scolaire à Eich, Madame le bourgmestre Polfer et moi-même avons pu constater à quel point il est

important de chercher le contact direct avec les gens, à quel point ils sont reconnaissants pour un feedback, pour une oreille attentive. J'ai l'impression que nous avons des échanges très étroits avec les habitants du quartier de la Gare.

J'ai déjà évoqué la cour d'école de la rue du Commerce.

Sous la direction de mon prédécesseur à ce poste, on a travaillé à l'élaboration d'un projet de construction d'école. Une dynamique forte s'est développée autour de ce projet, qui marque également le quartier. De nombreux acteurs ont participé à l'élaboration du projet. En collaboration avec la fondation citoyenne « UpFoundation », on travaille à la planification de ce que l'on appelle un paysage éducatif. L'objectif est d'analyser où les enfants s'éduquent (éducation formelle, non formelle, informelle, sauvage) et de créer un réseau.

**Monsieur l'échevin Laurent MOSAR :** Je pourrais même soutenir certaines revendications du groupe *déi gréng*, mais elles ne sont pas adressées au bon destinataire. L'État luxembourgeois est responsable de la place de la Gare, qui est loin d'être aménagée de manière conviviale. À l'étranger, on trouve de nombreux exemples intéressants de la manière dont une place de gare peut être aménagée pour que les gens s'y sentent bien et puissent par exemple prendre un café dans un environnement agréable.

Monsieur le conseiller Radoux a déjà évoqué la nécessité d'une présence policière accrue dans le quartier de la gare. Nous pouvons simplement constater que l'actuel ministre de la Police fait de très nombreux efforts pour améliorer la situation. Mais lui aussi ne peut que danser avec les filles qui sont là. Je constate que le ministre de la Police a la ferme intention de faire tout son possible pour augmenter la présence de la police dans le quartier de la Gare.

Il y a deux semaines, nous nous sommes rendus dans le quartier de la Gare dans le cadre des *Apéri'tours*. Une question qui revient souvent, et qui a été posée par de nombreux parents, est de savoir si les cabarets et les sex-shops ne pourraient pas être interdits aux abords des écoles. C'est une demande que nous soutenons tous à 100 %, mais là encore, la compétence ne relève pas du collègue échevinal, mais du ministre des Classes moyennes et de l'Économie ou de la ministre de la Justice. Je peux vous assurer qu'en ma qualité de président de la Commission de la Justice de la Chambre des députés, je soumettrai cette demande à la ministre de la Justice. Les collègues de *déi gréng*, qui ont siégé pendant 10 ans au gouvernement, auraient pu à l'époque mettre cela en œuvre via leurs ministres.

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER :** Je remercie le groupe *déi gréng* de sa motion et les différents intervenants de leur contribution. Je voudrais remercier Messieurs les conseillers Philippart, Radoux et Biver ainsi que Madame la conseillère Costantini pour la qualité de leurs interventions, qui montrent à quel point il est important que nous travaillions dans un esprit constructif.

Le quartier de la Gare est le quartier le plus intéressant, le plus animé et le plus dynamique sur le territoire de la capitale. Madame l'échevin Cahen et Monsieur l'échevin Goldschmidt ont déjà mentionné l'importance de voir aussi de manière positive le quartier de la Gare. Le quartier de la Gare compte 600 commerces. Le quartier vibre et vit. Il répond parfaitement au label « Multiplicity ».

J'ai été particulièrement choqué par la formulation « *de nommer une personne qualifiée de coordination des commerces au sein de la VdL* ». Notre *Cellule développement économique et commercial* (DEC) établit depuis de longues années, jour après jour, des contacts avec les propriétaires d'immeubles et les exploitants de commerces pour chercher ensemble des

solutions aux problèmes existants. La collaboration avec les autorités nationales compétentes est renforcée (*Luxembourg Confederation*, ministère des Classes moyennes). La collaboration avec l'UCVL est excellente. En lisant la motion, j'ai l'impression que soit vous n'avez pas suivi ce qui s'est passé au niveau gouvernemental au cours des dix dernières années, soit vous voulez discréditer le travail de notre personnel. La Ville de Luxembourg compte 4.500 collaborateurs qui s'engagent corps et âme dans l'intérêt de la ville et de ses citoyens.

La Ville ne ménage pas ses efforts pour promouvoir les *pop-up stores* sur son territoire. Au cours de la mandature précédente, Monsieur Serge Wilmes avait lancé l'initiative de promouvoir les *pop-up stores* afin de dynamiser le commerce tant dans la Ville-Haute que dans le quartier de la Gare. Notre service DEC est souvent le premier à être informé lorsque des surfaces commerciales sont vides et nous nous efforçons toujours de prendre immédiatement contact avec les propriétaires afin de trouver une solution provisoire ou à plus long terme pour les utiliser comme surfaces commerciales. Je ne peux donc pas accepter que l'on fasse comme si le personnel de notre service ne s'en préoccupait pas. Nous travaillons constamment à diversifier davantage l'offre via les *pop-up stores*, à donner une chance aux nouvelles idées. Plus de 35 % des *pop-up stores* sont un succès. Nous examinons en permanence les points que nous pouvons encore améliorer et dans quelle mesure nous pouvons encore adapter le concept.

La Ville travaille avec le partenaire « Up City », qui a été chargé d'une enquête sur Internet ainsi que d'enquêtes sur place. Il n'est pas étonnant que toutes les personnes interrogées aient évoqué la sécurité dans le quartier de la Gare. Il a déjà été souligné à plusieurs reprises que l'influence de la Ville dans ce domaine est limitée. Les enquêtes ont également fait ressortir le souhait d'une plus grande diversité de l'offre. Nous y travaillons en collaboration avec les commerçants et l'UCVL. La Ville s'efforce de créer de bonnes conditions cadres pour dynamiser davantage le commerce dans le quartier de la Gare : emplacements de stationnement gratuits dans les parkings du quartier de la Gare, bonnes connexions avec le quartier (à pied, à vélo, en bus ou en tram, en voiture, en train). Monsieur l'échevin de la mobilité fait un travail important et remarquable dans ce domaine.

Les sondages ont montré que les clients souhaitent également des heures d'ouverture plus longues. Nous essayons de procéder à des ajustements. Madame l'échevin Cahen a évoqué les efforts de la Ville pour continuer à animer le quartier sur le plan culturel. Nous allons élaborer un programme pour développer et dynamiser l'offre culturelle. Le quartier de la Gare est et restera un centre commercial attractif. Récemment, nous avons appris qu'un fabricant d'articles de sport bien connu souhaitait s'y installer. Une réunion a également eu lieu avec les propriétaires de grands immeubles du quartier de la Gare. Ils croient tous en l'avenir du quartier, sont convaincus qu'il s'agit d'un quartier intéressant et dynamique et veulent continuer à y investir. Il est important de voir le quartier de la Gare de manière positive, et je trouve que la motion de *déi gréng* n'est pas assez positive en ce qui concerne le commerce dans le quartier de la gare.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Les collègues du groupe *déi gréng* auront compris que le groupe DP-CSV ne soutiendra pas la motion présentée. Même si tout n'est pas encore comme nous le souhaiterions pour le quartier de la Gare, il faut noter que ce quartier figure parmi les plus vivants sur le territoire de la capitale. Monsieur le conseiller Wagner a souligné à juste titre que les problèmes du quartier de la Gare ne datent pas d'hier et que la situation était particulièrement difficile dans les années 70 et 80. À l'époque, le ministre socialiste Robert Krieps était intervenu de manière conséquente en faisant fermer tous les établissements de prostitution. Mais ce qui inquiète le plus les habitants du quartier

de la Gare, c'est le nombre élevé de personnes sous l'emprise de drogues et/ou d'alcool. De nombreuses personnes n'osent plus sortir le soir. Rien que ces deux dernières semaines, j'ai eu deux entretiens avec Monsieur le ministre Gloden, les parents des élèves de l'école de la rue du Commerce ainsi que les responsables de *Hëllef doheem* et *Help*. Les responsables de ces deux grandes institutions sociales nous ont dit que leur personnel ne voulait plus se déplacer seul le soir dans le quartier de la Gare – non seulement par crainte d'éventuelles agressions, mais parce que des membres de leur personnel ont déjà été agressés. Les institutions mentionnées doivent maintenant s'organiser différemment pour pouvoir encore assurer les services aux habitants du quartier de la Gare qui ont besoin de leur aide.

À plusieurs reprises, le collège échevinal a exprimé dans cette enceinte sa volonté de prendre des mesures à différents niveaux, y compris dans le domaine de l'urbanisme. Dans ce contexte, il convient de mentionner les mesures prises dans la rue de Strasbourg. La motion de *déi gréng* indique « *que le quartier de la Gare fait face à plusieurs problématiques menant à une dégradation de la qualité de vie dans ce quartier* », et dans ce contexte, la première chose indiquée est que des travaux de rénovation sont en cours dans une grande partie des bâtiments. Si tel est le cas, c'est pourtant très bon signe ! L'entreprise postale y réalise de gros investissements, la Cité de la sécurité sociale y a vu le jour et d'autres grands projets sont à l'ordre du jour. Cependant, une situation s'est effectivement aggravée, à savoir celle liée aux toxicomanes et aux personnes qui se comportent de manière « incivile ». Il n'est pas tolérable que des enfants, lorsqu'ils vont à l'école le matin, voient des personnes à moitié nues en train de s'injecter des drogues. En plus d'un employé d'une société de sécurité déjà sur place devant l'école, deux autres personnes seront présentes à l'avenir lorsque les enfants arrivent à l'école et repartent chez eux.

Que n'avons-nous pas dû entendre de la part de l'opposition il y a quelques années lorsque nous avons pris la décision de recourir aux services d'entreprises de gardiennage ! Aujourd'hui, ces sociétés de gardiennage sont présentes dans toutes nos institutions sociales. Le Bistrot Courage demande également des agents de sécurité, car sinon, selon les responsables, plus personne n'est prêt à y travailler. Il ne s'agit pas d'être uniquement répressif, mais il faut s'attaquer au problème, qui s'est encore aggravé. Ce n'est pas seulement la police qui doit agir, mais aussi et surtout le ministère de la Justice. Dans la réponse à une question parlementaire déposée par M. Mosar, nous avons appris que 59 dealers avaient été arrêtés rien qu'en juillet, août et septembre 2024 et que 50 % des personnes arrêtées étaient des récidivistes. Parmi les personnes arrêtées, il y en avait qui avaient été arrêtées quatre fois dans l'année pour trafic de drogue. Inutile de vous dire à quel point cela est démotivant pour la police ! La consommation de drogue n'est plus sanctionnée. Cela nous a été confirmé par des représentants du parquet, tant à la Chambre des députés qu'en commission, et cela nous a été confirmé à nouveau samedi matin. Si cela continue, la situation va encore s'aggraver et l'impression d'impunité sera encouragée. Ce problème doit être abordé en collaboration avec la justice. En 2008 et 2009, la répression a été beaucoup plus sévère.

Les collègues du collège échevinal ont évoqué, chacun dans son domaine de compétence, les mesures qui ont été prises pour remédier à la situation décrite dans le quartier de la Gare. La Ville prend en charge 70 postes auprès d'associations du secteur social pour aider les personnes vulnérables – et pourtant nous devons constater que les collaborateurs de *Hëllef doheem*, et *Help* ont peur lorsqu'ils se déplacent seuls le soir dans le quartier de la Gare pour aider et que beaucoup d'habitants ont peur de sortir le soir.

Si nous sommes tous d'accord pour dire que de telles situations ne sont plus tolérables et que non seulement la police, mais aussi la justice doit contribuer à ce que les personnes concernées puissent être réellement aidées, il faut créer le cadre juridique nécessaire. En effet, on a parfois l'impression que le fait de ne pas pouvoir conduire des personnes gisant à terre vers un endroit où elles seront correctement aidées relève de la non-assistance à personne en danger. Je peux vous assurer qu'en tant que Ville, nous ferons tout pour poursuivre avec un grand dynamisme les efforts décrits par mes collègues du collège échevinal. Si la situation devait s'aggraver, les gens éviteraient le quartier de la Gare, n'y feraient plus leurs courses et ne fréquenteraient plus les restaurants qui s'y trouvent. L'enjeu est donc de taille, sinon l'avenir de ce quartier intéressant ne sera pas aussi beau que nous le souhaitons.

La motion déposée par *déi gréng* nous a donné une nouvelle fois l'occasion de discuter en détail de cette problématique. Néanmoins, le collège échevinal ne peut pas soutenir la motion. Il a été fait référence à juste titre à la déclaration échevinale et au fait que, depuis, de nombreuses mesures ont déjà été mises en œuvre.

*La motion est rejetée avec le vote contre de la majorité DP-CSV et l'abstention de Monsieur le conseiller Weidig (ADR). Les représentants des groupes déi gréng et LSAP ont soutenu la motion.*

## XII. ADAPTATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES CIMETIÈRES

Les adaptations des articles 82 et 84 du règlement concernant les cimetières de la Ville sont approuvées à l'unanimité.

## XIII. OFFICE SOCIAL – ORGANIGRAMME ACTUALISÉ

La décision du conseil d'administration de l'Office social concernant l'organigramme actualisé est approuvée à l'unanimité.

## XIV. OFFICE SOCIAL – CRÉATION D'UN POSTE

La décision du conseil d'administration de l'Office social relative à la création d'un poste d'assistant social est examinée favorablement à l'unanimité.

## XV. AFFAIRES JUDICIAIRES

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng)** : Le journal « Le Quotidien » a parlé de l'argent que des personnes ou des entreprises doivent à des communes. Serait-il possible d'obtenir une liste indiquant les sommes encore dues à la Ville ?

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Ce montant est indiqué au budget. Le receveur communal est personnellement responsable du recouvrement des sommes dues. Si le receveur communal a tout mis en œuvre pour recouvrer les sommes dues et que, malgré tout, il ne parvient pas à les recouvrer, il faut que le conseil communal donne son autorisation pour qu'une action en justice puisse être engagée contre les débiteurs.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** La question suivante serait alors de savoir quel est le taux de réussite ou d'échec des actions en justice.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Ce pourcentage est divulgué lors des discussions budgétaires en commission des finances.

## XVI. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à approuver la création de postes au Service Autobus (6 postes), au Service Architecte-Maintenance (5 postes) et au Service Sports (6 postes) ainsi que la suppression de postes au Service Architecte-Maintenance (4 postes) et au Service Sports (3 postes).

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** J'ai été étonnée de lire qu'un poste est créé au Service Architecte-Maintenance avec l'objectif d'obtenir une « réduction du taux d'absence ». Cela soulève la question des raisons du problème de l'absentéisme dans ce service. De tels postes sont-ils également créés dans d'autres services ?

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Le collègue échevinal dispose d'une liste précise des taux d'absence par service. Ces taux varient. Dans les services où le taux d'absentéisme est très élevé, nous examinons de près s'il s'agit d'absences avec ou sans certificat de maladie, s'il s'agit d'absences qui, de manière frappante, ont presque toujours lieu le lundi ou le vendredi. Les collaborateurs qui se font remarquer par des absences fréquentes, qui suivent un certain schéma, et où cela laisse supposer un abus, seront convoqués à un entretien, et nous ne pouvons qu'espérer que ces personnes parviendront à une prise de conscience.

*Le conseil communal donne son accord à l'unanimité pour la création, respectivement la suppression des postes mentionnés.*

## En séance non publique

## XVII. COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENTS DE MEMBRES

## XVIII. OFFICE SOCIAL : AFFAIRES DE PERSONNEL

## XIX. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

